



PUBLICATION DES AVIS AUX NAVIGATEURS ÉDITION DE L'EST

Publiée mensuellement par la
GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

SOMMAIRE

	Page
Partie 1 Renseignements généraux et sur la sécurité.....	1 à 10
Partie 2 Corrections aux cartes	11 à 21
Partie 3 Corrections aux Aides radio à la navigation maritime.....	22
Partie 4 Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques.....	23 à 29
Partie 5 Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume	30 à 33

Direction générale des services maritimes
Aides à la navigation

NOTES EXPLICATIVES

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

Les relèvements sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans la titre de la carte.

Les élévations sont rapportées au niveau de la Haute Mer Supérieure Grandes Marées, sauf s'il y a indication contraire.

Les distances peuvent être calculées de la façon suivante:

1 mille marin	= 1 852 mètres (6,076.1 pieds)
1 mille terrestre	= 1 609.3 mètres (5,280 pieds)
1 mètre	= 3.28 pieds

Les avis temporaires & préliminaires sont identifiés par un (T) ou un (P) avant la modification à la carte. Prière de noter que les cartes marines ne sont pas corrigées à la main par le Service Hydrographique du Canada pour ce qui est des Avis temporaires et préliminaires. Il est recommandé, que les navigateurs cartographient ces modifications en utilisant un crayon. La liste des cartes touchées par des Avis temporaires et préliminaires est révisée et promulguée tous les trois mois dans la partie 1 de l'Édition mensuelle.

Veillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les Avis (T) et (P), il y a de nombreux changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une nouvelle édition.

Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion - Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications peuvent être faites en utilisant le formulaire *Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*.

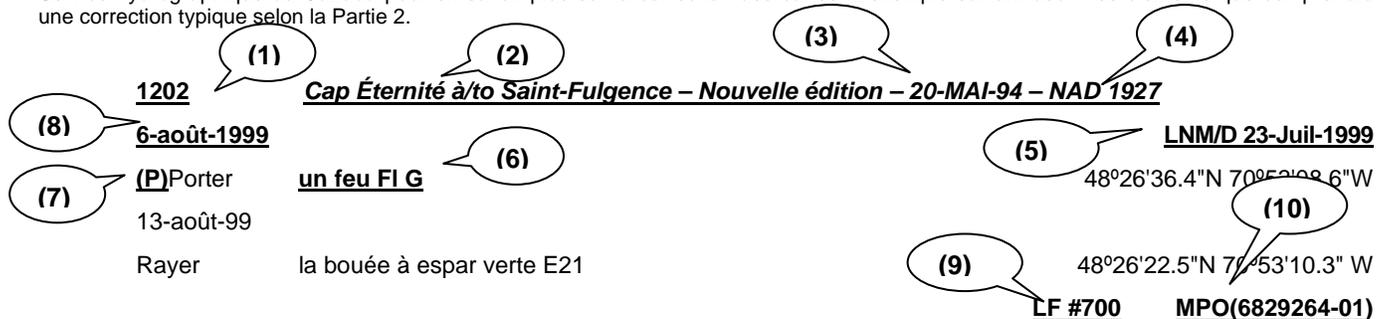
Édition mensuelle des Avis aux navigateurs - Les *Avis aux navigateurs*, publiés chaque mois, sont gratuits. Les navigateurs et navigatrices peuvent choisir entre les éditions *régionales* des *Avis aux navigateurs*. Les demandes d'inscription ou de retrait de la liste des destinataires doivent être faites en utilisant le formulaire inséré à la page *xiii* de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*. Les changements d'adresse et/ou de nombre d'exemplaires doivent également être faits au moyen de ce formulaire.

Cartes marines et publications canadiennes - Veuillez consulter l'*Avis N° 14* de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Cette liste est mise à jour périodiquement au moyen de l'édition mensuelle des *Avis aux navigateurs*.

NOTA: This publication is also available in English.

CORRECTIONS APPORTÉES AUX CARTES - PARTIE 2

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes. Les utilisateurs sont invités à consulter la carte 1, Symboles, abréviations et autres termes, du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes. L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie 2.



1 - Numéro de la carte

2 - Titre de la carte

3 - Date de la dernière nouvelle édition de la carte

4 - Système de référence géodésique

5 - Dernière correction

6 - Modification de la carte

7 - Type d'avis

8 - Date de la correction hebdomadaire de la carte

9 - Numéro du Livre des feux

10 - Numéro de référence

La dernière correction est identifiée par LNM/D ou (L)dernier (N)Avis aux (M)navigateurs / Date. On exprime ce numéro soit dans l'ancien format des Avis (ex.: 594/99) ou dans le format jour-mois-année qui est la date reconnue comme la date de correction hebdomadaire de la carte présentée dans le diagramme ci-dessus sous l'item (8).

MISE EN GARDE

AVIS À LA NAVIGATION (RADIODIFFUSÉS ET ÉCRITS)

La Garde côtière canadienne procède actuellement à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la Garde côtière canadienne sous la forme d'Avis à la navigation radiodiffusés et écrits qui sont, à leur tour, suivis d'Avis aux navigateurs pour correction directe sur les cartes ou réimpressions/nouvelles éditions de cartes marines.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les Avis à la navigation écrits pertinents jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou annulés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

La liste des Avis à la navigation en vigueur est publiée sur une base hebdomadaire et est disponible aux bureaux locaux de la Garde côtière canadienne.

La Garde côtière canadienne et le Service hydrographique du Canada analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission de cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec votre centres régionaux de diffusion des avis à la navigation (AVNAV).

Terre Neuve

Pêches et Océans Canada
Garde côtière canadienne
Centre SCTM de St. John's
Case postale 5667
ST JOHN'S, NL A1C 5X1
Téléphone: (709) 772-2083 / 2106
Facsimilé: (709) 772-5369

Québec

* Pêches et Océans Canada
Garde côtière canadienne
Centre des opérations régionales (COR)
101, boul. Champlain
QUÉBEC, QC G1K 7Y7
Téléphone: (418) 648-5410 / 4427
Facsimilé: (418) 648-7244

Maritimes

* Pêches et Océans Canada
Garde côtière canadienne
Centre SCTM de Sydney
Case postale 8630
SYDNEY, N.-É. B1P 6K7
Téléphone: (902) 564-7751 ou 1-800-686-8676
Facsimilé: (902) 564-2446
Courriel: notshipssyd@mar.dfo-mpo.gc.ca

Centre & Arctique

* Pêches et Océans Canada
Garde côtière canadienne
Centre SCTM de Sarnia
215 - 105 rue Christina
SARNIA, ON N7T 7W1
Téléphone: (519) 337-6360 ou 1-800-265-0237
Facsimilé: (519) 337-2498

* Pêches et Océans Canada
Garde côtière canadienne
Centre SCTM de Iqaluit
Case postale 189
IQALUIT, NU X0A 0H0
Téléphone: (867) 979-5269
Facsimilé: (867) 979-4264

* Services disponibles en français et en anglais.

SERVICE ENTIÈREMENT OPÉRATIONNEL (SEO) DU DGPS

La Garde côtière canadienne donne avis que le service entièrement opérationnel (SEO) du DGPS est disponible pour le positionnement et la navigation.

Le SEO signifie que le service assurera une diffusion DGPS à l'aide d'un message de type 9 RTCM pour les corrections de pseudoportée à une vitesse de diffusion des données de 200 baud. Il faut consulter les Aides radio à la navigation maritime pour connaître la couverture annoncée approximative de chaque station différentielle.

Les usagers sont également prévenus que les corrections différentielles sont fondées sur la position du système NAD 83 de l'antenne de la station de référence et les positions obtenues à l'aide du DGPS doivent faire référence à ce système de coordonnées seulement. Les récepteurs doivent être réglés au système WGS 84 pour être en mesure d'obtenir une précision de positionnement optimale.

Tableau des stations de référence du DGPS au Canada						
Nom de la station	Nos d'ident. des stations de référence	DGPS Ident. station	Position géogr.		Fréquence [kHz]	Bit/s
			Latitude	Longitude		
Cape Race, T.-N.	338, 339	940	46 46 N	53 11 W	315	200
Cape Ray, T.-N.	340,341	942	47 38 N	59 14 W	288	200
Cape Norman, T.-N.	342,343	944	51 30 N	55 49 W	310	200
Rigolet, T.-N.	344,345	946	54 11 N	58 27 W	299	200
Île Partridge, N.-B.	326,327	939	45 14 N	66 03 W	295	200
Pointe Escuminac, N.-B.	332, 333	936	47 04 N	64 48 W	319	200
Fox Island, N.-É.	336,337	934	45 20 N	61 05 W	307	200
Western Head, N.-É.	334,335	935	43 59 N	64 40 W	312	200
Hartlen Point, N.-É.	330,331	937	44 36 N	63 27 W	298	200
Saint-Jean-sur-Richelieu, Qc	312,313	929	45 19 N	73 19 W	296	200
Lauzon, Qc	316,317	927	46 49 N	71 10 W	309	200
Rivière-du-Loup, Qc	318,319	926	47 46 N	69 36 W	300	200
Moisie, Qc	320,321	925	50 12 N	66 07 W	313	200
Warton, Ont.	310,311	918	44 45 N	81 07 W	286	200
Cardinal, Ont.	308,309	919	44 47 N	75 25 W	306	200
Alert Bay, C.-B.	300,301	909	50 35 N	126 55 W	309	200
Amphitrite Pt., C.-B.	302,303	908	48 55 N	125 33 W	315	200
Richmond, C.-B.	304,305	907	49 11 N	123 07 W	320	200
Sandspit, C.-B.	306,307	906	53 14 N	131 49 W	300	200

RÉCEPTEUR DGPS - MISE EN GARDE

Le message diffusé par les stations du système de positionnement global différentiel de la Garde côtière canadienne comprend de l'information sur l'intégrité du système visant à avertir le récepteur DGPS d'un utilisateur d'une condition de défaillance ou encore du fait qu'un seuil de tolérance a été dépassé à une station DGPS. Pendant les essais, on a constaté que certains récepteurs d'utilisateurs ne traitaient pas convenablement l'information sur l'intégrité du système. Ce traitement déficient par l'équipement de l'utilisateur peut engendrer des positions incorrectes.

Veuillez communiquer avec le fabricant ou le fournisseur de votre récepteur DGPS afin de vous assurer que votre récepteur permet de traiter convenablement l'information sur l'intégrité de la station de référence DGPS.

ALERTE À L'INTENTION DES UTILISATEURS DU DGPS

En mars 1997, la Garde côtière canadienne a reçu des rapports à l'effet que certains récepteurs DGPS ignoraient apparemment la mise en garde diffusée signalant l'interruption immédiate de la correction des signaux émis par un satellite particulier. Les rapports indiquent que l'équipement de certains utilisateurs ne reconnaît pas convenablement cet indicateur de "ne pas utiliser" la correction et par conséquent la traite à tort comme une correction. Il peut en résulter des erreurs sur la position pouvant atteindre 15 kilomètres lorsque le récepteur est utilisé en mode DGPS. Les utilisateurs du DGPS sont avisés du fait qu'ils devraient immédiatement communiquer avec le fabricant de leur équipement afin de déterminer si une mise à niveau de leur récepteur est nécessaire.

DGPS station anomaly report / Rapport d'anomalie des stations DGPS

With the purpose of constantly evaluating the quality of the DGPS service offered, the Canadian Coast Guard is providing the mariner with the following anomaly report. This report will allow us to get well-supported information concerning the anomaly and thus, will facilitate the identification of the origin of the problem. Please fill accordingly each section of this report and forward it by the suggested ways. You will find a legend at the end of this document.

Avec le souci d'évaluer constamment la qualité du service DGPS offert, la Garde côtière met à la disposition du navigateur le présent rapport d'anomalie. Ce rapport servira à bien documenter l'anomalie et, de ce fait, facilitera l'identification ou la recherche de la source du problème. Nous vous prions de bien remplir chaque section de ce rapport et de l'acheminer de la façon suggérée. Vous trouverez une légende à la fin de ce document.

User informations / Renseignements sur l'utilisateur

Vessel name / Nom du navire: _____ Destination: _____

Vessel position at the beginning of the anomaly /

Position du navire au début de l'anomalie : _____

Vessel position at the end of the anomaly /

Position du navire à la fin de l'anomalie : _____

Anomaly report / Rapport d'anomalie

Date and time of the anomaly / Date et heure de l'anomalie: _____ Duration / Durée: _____

Number of satellites tracked on GPS receiver / Nombre de satellites reçu par le récepteur: _____

DGPS site using / Station DGPS utilisée: Freq.: _____ kHz SS: _____ dB SNR: _____ dB

DOP Geometry / Géométrie DOP : _____

User receiver operates correctly with other DGPS sites? /

Votre équipement DGPS fonctionne-t-il normalement à l'utilisation d'autres stations DGPS?: Yes/ Oui __ No / Non __

Comments / Commentaires: _____

Point of contact / Personne-ressource: Name / Nom: _____

Phone / Téléphone : _____

Weather conditions / Conditions météo

Winds / Vents : Direction: _____ Speed / Vitesse: _____ KTS

Temp. °C: _____ VIS: _____ N.M.

Sea State / État de la mer : _____

Bearing and range to electrical storm /

Direction et distance de l'orage : _____

Time of the storm / Heure de l'orage: _____ UTC

Essential informations on user equipment to fill / Renseignements indispensables sur l'équipement à remplir:

User equipment informations / Renseignements sur l'équipement

GPS receiver / Récepteur GPS: Make / Fabricant: _____ Model: _____

DGPS beacon receiver / Démodulateur DGPS: Make / Fabricant : _____ Model: _____

Gyro interface with GPS / Gyro intégré avec le GPS? Yes / Oui : _____ No / Non : _____

DGPS interfaced with an ECDIS / DGPS intégré dans un SVCEI? Yes / Oui: _____ No / Non : _____

If yes, please fill below / Si oui, S.V.P. compléter ci-dessous:

ECDIS / SVCEI: Make / Fabricant: _____ Model: _____

Radar image interfaced / Image radar intégrée?: Yes / Oui: _____ No / Non: _____

Gyro interfaced with ECDIS / Gyro intégré avec SVCEI? Yes / Oui: _____ No / Non: _____

Permanent installation or in evaluation / Installation permanente ou en évaluation : _____

This report can be sent the following ways / Ce rapport peut être acheminé selon les façons suivantes:

- 1) Fax / Par télécopieur : (613) 998-8428
Attention: Aids to Navigation / Aides à la navigation
- 2) Mail / Par la poste: Director, Navigation Systems
Department of Fisheries and Oceans
200 Kent Street, Station 5N186
Ottawa, ON
K1A 0E6
- Directeur, Systèmes à la navigation
Ministère des Pêches et des Océans
200, rue Kent, Station 5N186
Ottawa, ON
K1A 0E6

Canada

Legend/Légende

- Position :** Position can be provided by latitude, longitude, bearing and distance, location of a buoy, etc.
La position peut être donnée en latitude, longitude, relèvement et distance, emplacement de bouée, etc.
- KTS :** Wind speed in knots / Vitesse du vent en noeuds.
- N.M. :** Visibility in Nautical Miles / Visibilité en milles nautiques.
- Freq. kHz :** Frequency in kilohertz / Fréquence en kilohertz.
- SS :** Signal strength in decibel / Force de signal en décibel.
- SNR :** Signal to noise ratio in decibel / Rapport signal-bruit en décibel.
- DOP (dilution of precision) :** Measure of the geometrical «strength» of the GPS satellite configuration. The DOP is measured on a scale of 1 to 10 / Mesure de la «force» géométrique de la configuration satellite. Le DOP est mesuré sur une échelle de 1 à 10.
- SVCEI / ECDIS :** Electronic Chart Display and Information System / Système de Visualisation de Cartes Électroniques et d'Information.

ÉDITION MENSUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS

CHANGEMENTS À LA LISTE DES DESTINATAIRES

Chef, Avis aux navigateurs
Aides à la navigation
Systèmes à la navigation
Garde côtière canadienne
200 rue Kent, Station 5N186
Ottawa, ON
K1A 0E6

Téléphone (613) 990-3037
Télécopieur (613) 998-8428
Internet: www.notmar.gc.ca

Prière d'indiquer l'édition que vous désirez recevoir.

ÉDITION DE L'EST (Inclus les zones de l'Arctique, de Terre-Neuve, des Maritimes, du Golfe et Fleuve Saint-Laurent et du Centre) _____

ÉDITION DE L'OUEST (Inclus les zones de l'Arctique et du Pacifique) _____

AJOUTER _____ **MODIFIER** _____ **RETIRER** _____ **QUANTITÉ** _____

ANCIENNE ADRESSE	
NOM	
ADRESSE	APP.
VILLE	CODE POSTAL
PROVINCE	PAYS
NOUVELLE ADRESSE	
NOM	
ADRESSE	APP.
VILLE	CODE POSTAL
PROVINCE	PAYS

N^o d'identification au-dessus de l'adresse sur l'étiquette

ou

Joindre l'étiquette d'adresse à ce formulaire

INDEX

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE – SERVICE DE COMMUNICATIONS ET DE TRAFIC MARITIME (SCTM).....	2
PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE – MODIFICATION À LA PUBLICATION DES IDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME (ATLANTIQUE, ST-LAURENT, GRANDS LACS, LAC WINNIPEG ET L'ARCTIQUE DE L'EST) - 2007	22
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - AVIS AU SUJET DES ANNEXES GRAPHIQUES DES CARTES MARINES SHC.	1
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES DE L'ARCTIQUE.....	2
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES DU TYPE IMPRESSION SUR DEMANDE - UTILISATION ET SOINS À APPORTER.	2
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CORRECTIONS CUMULATIVES AUX CARTES.	1
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - DATES DE L'ÉDITION COURANTE DES CARTES.....	1
*610(P) CARIBOU HARBOUR - FEUX D'ALIGNEMENT À ÊTRE ENLEVÉES.....	9
*609 COUNTRY ISLAND TO/À BARREN ISLAND – BOUÉE ENLEVÉE.	9
*616(T) DEMARCATION BAY TO / A PHILIPS BAY - UNITÉ DE FORAGE MOBILE AU LARGE ÉTABLI TEMPORAIREMENT.....	10
*617(T) GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE – TRANSPORTS CANADA – ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES LAURENTIDES CANADA - NAVIRES D'UNE LARGEUR DE PLUS DE 32.5 MÈTRES.....	8
*607 PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE – MODIFICATION À L'ÉDITION ANNUELLE AVRIL 2007 AVIS AUX NAVIGATEURS 1 À 46 - AVIS NO. 30	8
*608 PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - MODIFICATION À L'ÉDITION ANNUELLE AVRIL 2007 AVIS AUX NAVIGATEURS 1 À 46 - EDITION ANGLAISE - AVIS NO. 40.	8
*606 PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - NOUVELLE ÉDITION DU LIVRE DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME - CÔTE DE L'ANTANTIQUE 2007.	8
*602 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION.	3
*605 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLETRONIQUES DE NAVIGATION NON EQUIVALENTES.	7
*603 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES MATRICIELLES DE NAVIGATION.....	3
*604 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - LISTE DES CARTES NON CORRIGÉES À LA MAIN.	6

INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE

No de la carte	Page	No de la carte	Page	No de la carte	Page
1226	11	6021	19		
1315	11	6022	19		
1316	11	6212	20		
1432	11	6217	20,21		
1433	11	6218	21		
1437	12	6273	21		
2067	12				
2283	12,13				
L/C 2302	14				
2312	14				
L/C 4002	14				
4003	14,15				
4021	15				
4023	15				
4024	15				
4140	15				
4233	16				
4266	16				
4321	16				
4367	16				
4425	16				
4485	16				
4821	16				
L/C 4841	17				
4849	17				
4885	17-19				
4950	19				

PARTIE 1 – Édition 06/2007
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - AVIS AU SUJET DES ANNEXES GRAPHIQUES DES CARTES MARINES SHC.

Le SHC offre des annexes graphiques en couleurs sur le Web. Un lien dans le site des *Avis aux navigateurs* mènera les clients aux annexes graphiques en couleurs. L'annexe graphique sera disponible en format HTML et PDF. La mise à disposition d'annexes graphiques en couleurs (rendus accessibles à tous par le Web) est une forme améliorée de mode de prestation diversifiée, en concordance avec les objectifs stratégiques du SHC.

Les annexes graphiques en couleurs Web sont mises gratuitement à disposition du navigateur. Étant donné la bonne qualité de la plupart des imprimantes, l'impression des annexes graphiques devrait être de bon niveau. Les annexes graphiques seront disponibles en temps réel et dans le monde entier. Ceci représente un réel progrès pour les clients qui n'auront plus à attendre que la publication de la version papier leur soit acheminée par la poste.

Avant, les annexes graphiques contenues dans les fascicules des *Avis aux navigateurs* (AN), étaient publiées en couleur, ou du moins en noir et magenta.

Les contraintes budgétaires auxquelles le SHC doit faire face ne lui permettent de ne fournir que des annexes graphiques en noir et blanc sur format papier.

Son niveau de service changera simultanément et il prévoit d'être attentif aux réactions du marché par rapport à cette innovation.

Le SHC répondra volontiers à vos commentaires sur ce nouveau service que vous pourrez faire parvenir à shcinfo@dfo-mpo.gc.ca

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CORRECTIONS CUMULATIVES AUX CARTES.

Le cumulatif des avis de corrections cartographiques est désormais accessible à http://www.notmar.gc.ca/search/notmar_f.php

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - DATES DE L'ÉDITION COURANTE DES CARTES.

ÉDITIONS DES CARTES

Les trois termes définis ci-dessous sont utilisés pour indiquer le genre de publication.

CARTE NOUVELLE - "NEWCHT"

La première publication d'une carte marine canadienne couvrant une zone qui n'avait pas encore été représentée à l'échelle indiquée ou couvrant une zone différente de celle couverte par une carte existante.

NOUVELLE ÉDITION - "NEWEDT"

Nouvelle édition d'une carte existante, contenant des modifications essentielles pour la navigation en plus de celles signalées dans les Avis aux navigateurs, et annulant par conséquent les éditions en service.

RÉIMPRESSION

Un nouveau tirage de l'édition en vigueur d'une carte sur laquelle aucune modification importante pour la navigation n'a été incorporée à l'exception de celles diffusées préalablement dans les Avis aux navigateurs. Elle peut faire également l'objet de modifications provenant d'autres sources mais qui ne sont pas considérées comme essentielles à la navigation. Les tirages antérieurs de la même édition restent toujours en vigueur.

Les dates courantes d'édition des cartes peuvent maintenant être consultées à <http://www.chs-shc.gc.ca/pub/fr/products/core.cfm>

PARTIE 1 – Édition 06/2007
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

**SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES DU TYPE IMPRESSION SUR DEMANDE -
UTILISATION ET SOINS À APPORTER.**

Contexte

Le Service hydrographique du Canada (SHC) met à la disposition du public des cartes marines comme moyen d'assurer une navigation sécuritaire tout en considérant les impératifs financiers. Par conséquent, le SHC poursuit l'extension de son portfolio de cartes à impression sur demande (ISD). Ces cartes sont facilement reconnaissables à leur papier plus blanc et à l'écusson coloré du Service hydrographique du Canada. Cette nouvelle technologie permet au SHC d'imprimer ses cartes de manière plus efficace, tout en améliorant le contenu grâce à la rapidité avec laquelle on peut ajouter de nouvelles et importantes informations. La technologie ISD permet d'offrir aux clients des cartes mises à jour et sans le cumul de corrections manuelles, ni d'annexes graphiques collées. De plus, cette technologie permet d'éviter l'épuisement de stock que l'on peut connaître avec la méthode d'impression lithographique et les méthodes d'entreposage conventionnelles. En cas d'urgence nationale, le SHC peut répondre adéquatement aux demandes des autorités en fournissant les meilleures informations disponibles et ce, en un minimum de temps.

Soins à apporter à votre carte ISD

Le SHC conseille vivement à ses clients de traiter les cartes ISD avec plus de soin que les cartes lithographiques conventionnelles. N'utilisez que des crayons à mine HB et exercez une pression modérée lors de l'inscription d'information sur les cartes ISD. Des tests ont révélés que l'utilisation d'une gomme à effacer particulière (de couleur dorée et de forme cubique) était plus efficace que tout autre produit. Cette gomme est également efficace sur les cartes marines imprimées selon le procédé lithographique.

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES DE L'ARCTIQUE.

Veillez noter qu'à partir de février 2007 tous les avis de l'Arctique seront publiés dans les deux éditions papier des Avis aux navigateurs de l'Est et de l'Ouest.

Les navigateurs peuvent obtenir tous les avis concernant les cartes de l'Arctique via le service en ligne des Avis aux navigateurs de la Garde côtière canadienne www.notmar.gc.ca ou en communiquant avec le bureau de la Garde côtière canadienne aux coordonnées suivantes:

Chef, Avis aux navigateurs
Aides à la navigation
Systèmes à la navigation
Garde côtière canadienne
200 rue Kent, Station 5N186
Ottawa, ON K1A 0E6
Téléphone (613) 993-6974
Télécopieur (613) 998-8428

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE – SERVICE DE COMMUNICATIONS ET DE TRAFIC MARITIME (SCTM).

Les services de communications et de trafic maritimes (SCTM) vont cesser d'offrir le service de messages à plein tarif international à compter du 31 décembre 2007. Toutefois, les messages de quarantaine et les messages pour demander qu'un médecin soit sur les lieux à l'arrivée d'un navire seront traités sans frais. Le service d'appel téléphonique maritime à plein tarif international continuera à être offert dans certaines régions tant que la demande le justifiera et que des services de remplacement ne seront pas disponibles.

PARTIE 1 – Édition 06/2007
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

***602 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION.**

PRODUIT EN CIRCULATION	
NUMERO CEN S-57	TITRE DE LA CARTE
CA673358	Trapp Rock
CA470017	Discovery Passage
CA570018	Seymour Narrows
CA576497	Paradise River

***603 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES MATRICIELLES DE NAVIGATION.**

CARTES	TITRE & MATIÈRES		
Cartes nouvelles	Tous les avis temporaires et préliminaires touchant la version précédente de(s) (la) carte(s) suivante(s) sont maintenant supprimé(s). Pour les avis toujours en vigueur, prière de consulter la partie 2 de cette édition.		
R/M2017	Kingston Harbour and Approaches/et les approches	13-JUIL-1990	Voir Note 2
R/M2018	Lower Gap to/à Adolphus Reach	22-JUIN-1990	Voir Note 2
R/M2241	Port Severn to/à Christian Island	30-JUIL-1999	Voir Note 2
R/M6205	Seven Sisters Falls to/à Lac du Bonnet	30-JUIN-1995	Voir Note 2
R/M6209	Brereton Lake	04-SEPT-1970	Voir Note 2
R/M6242A	Winnipeg to Lake Winnipeg	01-MAI-1992	Voir Note 2
R/M6242A	Winnipeg to Selkirk	01-MAI-1992	Voir Note 2
R/M6242B	Winnipeg to Lake Winnipeg	01-MAI-1992	Voir Note 2
R/M6242B	Selkirk to Lake Winnipeg	01-MAI-1992	Voir Note 2
R/M6247	Wightman Point to/à Whiskey Jack Portage	19-FEV-1993	Voir Note 2
R/M6258	Montréal Point to/à Kettle Island	30-DEC-1988	Voir Note 2
R/M6259	Kettle Island to/à Martin Point	23-FEV-1990	Voir Note 2
R/M6260	Martin Point to/à Wightman Point	06-JANV-1989	Voir Note 2
R/M6263	Playgreen Lake to/au Little Playgreen Lake	14-AVR-1989	Voir Note 2
R/M6264	East Channel to/au Little Playgreen Lake	14-AVR-1989	Voir Note 2
R/M6267	Grindstone Point to Berens River	09-JUIL-1965	Voir Note 2
R/M6271	Winnipegosis to Red Deer Point	15-NOV-2002	Voir Note 2
R/M6281	Lac La Ronge	02-JUIN-2000	Voir Note 2
R/M6285	Eaglenest Lake to/à Whitedog Dam	03-JUIN-1988	Voir Note 2
R/M6505	Lake Manitoba / Lac Manitoba (Southern Portion / Partie sud)	05-AVR-1985	Voir Note 2
R/M6506	Lake Manitoba / Lac Manitoba (Northern Portion / Partie nord)	12-AVR-1985	Voir Note 2
Nouvelles éditions	Tous les avis temporaires et préliminaires touchant la version précédente de(s) (la) carte(s) suivante(s) sont maintenant supprimé(s). Pour les avis toujours en vigueur, prière de consulter la partie 2 de cette édition.		
R/M2006	Upper Gap to/à Telegraph Narrows	31-MARS-2000	Voir Note 2
R/M2007	Belleville to/à Telegraph Narrows	10-SEPT-1982	Voir Note 2
R/M2011	Belleville Harbour	17-JANV-2003	Voir Note 2
R/M2021A	Murray Canal to Healey Falls Locks / Murray Canal aux Écluses de Healey Falls	10-AOÛT-2001	Voir Note 2
R/M2021A	Murray Canal Presqu'île Bay to/à Trenton	10- AOÛT-2001	Voir Note 2
R/M2021B	Murray Canal to Healey Falls Locks / Murray Canal aux Écluses de Healey Falls	10- AOÛT-2001	Voir Note 2
R/M2021B	Trenton to/à Glen Ross	10- AOÛT-2001	Voir Note 2
R/M2021C	Murray Canal to Healey Falls Locks / Murray Canal aux Écluses de Healey Falls	10- AOÛT-2001	Voir Note 2
R/M2021C	Glen Ross to Hagues Reach Lock / Glen Ross à l'écluse de Hagues Reach	10- AOÛT -2001	Voir Note 2
R/M2021D	Murray Canal to Healey Falls Locks / Murray Canal aux Écluses de Healey Falls	10- AOÛT -2001	Voir Note 2

PARTIE 1 – Édition 06/2007
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

Nouvelles éditions	Tous les avis temporaires et préliminaires touchant la version précédente de(s) (la) carte(s) suivante(s) sont maintenant supprimé(s). Pour les avis toujours en vigueur, prière de consulter la partie 2 de cette édition.		
R/M2021D	Hagues Reach Lock to Healey Falls Locks / Écluse de Hagues Reach aux Écluses de Healey Falls	10- AOÛT-2001	Voir Note 2
R/M2022A	Healey Falls Locks to Peterborough / Écluses de Healey Falls à Peterborough	09-JANV-2004	Voir Note 2
R/M2022A	Healey Falls Locks to Rice Lake / Écluses de Healey Falls au Rice Lake	09-JANV-2004	Voir Note 2
R/M2022B	Healey Falls Locks to Peterborough / Écluses de Healey Falls à Peterborough	09-JANV-2004	Voir Note 2
R/M2022B	Rice Lake	09-JANV-2004	Voir Note 2
R/M2022C	Healey Falls Locks to Peterborough / Écluses de Healey Falls à Peterborough	09-JANV-2004	Voir Note 2
R/M2022C	Rice Lake to/à Peterborough	09-JANV-2004	Voir Note 2
R/M2023A	Peterborough to/à Buckhorn including/y compris Stony Lake	14-JUIL-2006	Voir Note 2
R/M2023A	Peterborough to/à Lakefield	14-JUIL-2006	Voir Note 2
R/M2023B	Peterborough to/à Buckhorn including/y compris Stony Lake	14-JUIL-2006	Voir Note 2
R/M2023B	Lakefield to/à Buckhorn	14-JUIL-2006	Voir Note 2
R/M2023C	Peterborough to/à Buckhorn including/y compris Stony Lake	14-JUIL-2006	Voir Note 2
R/M2023C	Stony Lake	14-JUIL-2006	Voir Note 2
R/M2024A	Buckhorn to/à Bobcaygeon including/y compris Chemong Lake	16-MAI-2003	Voir Note 2
R/M2024A	Buckhorn to/à Gannon Narrows and/et Harrington Narrows	16-MAI-2003	Voir Note 2
R/M2024B	Buckhorn to/à Bobcaygeon including/y compris Chemong Lake	16-MAI-2003	Voir Note 2
R/M2024B	Gannon Narrows to/à Bobcaygeon	16-MAI-2003	Voir Note 2
R/M2024C	Buckhorn to/à Bobcaygeon including/y compris Chemong Lake	16-MAI-2003	Voir Note 2
R/M2024C	Chemong Lake	16-MAI-2003	Voir Note 2
R/M2024D	Buckhorn to/à Bobcaygeon including/y compris Chemong Lake	16-MAI-2003	Voir Note 2
R/M2024D	Pigeon Lake (Southern Portion/Partie Sud)	16-MAI-2003	Voir Note 2
R/M2024E	Buckhorn to/à Bobcaygeon including/y compris Chemong Lake	16-MAI-2003	Voir Note 2
R/M2024E	Pigeon Lake (North Portion/Partie Nord)	16-MAI-2003	Voir Note 2
R/M2025A	Bobcaygeon to Lake Simcoe / Bobcaygeon au Lake Simcoe	23-AVR-2004	Voir Note 2
R/M2025A	Bobcaygeon to/au Balsam Lake	23-AVR-2004	Voir Note 2
R/M2025B	Bobcaygeon to Lake Simcoe / Bobcaygeon au Lake Simcoe	23-AVR-2004	Voir Note 2
R/M2025B	Balsam Lake	23-AVR-2004	Voir Note 2
R/M2025C	Bobcaygeon to Lake Simcoe / Bobcaygeon au Lake Simcoe	23-AVR-2004	Voir Note 2
R/M2025C	Balsam Lake to/au Lake Simcoe	23-AVR-2004	Voir Note 2
R/M2026A	Lake Scugog and/et Scugog River		Voir Note 2
R/M2026A	Scugog River		Voir Note 2
R/M2026B	Lake Scugog and/et Scugog River		Voir Note 2
R/M2026B	Lake Scugog		Voir Note 2
R/M2028A	Lakes Simcoe and Couchiching including the Holland River/Lacs Simcoe et Couchiching y compris Holland River	02- AOÛT-2002	Voir Note 2
R/M2028A	Lake Simcoe	02- AOÛT-2002	Voir Note 2

PARTIE 1 – Édition 06/2007
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

Nouvelles éditions	Tous les avis temporaires et préliminaires touchant la version précédente de(s) (la) carte(s) suivante(s) sont maintenant supprimé(s). Pour les avis toujours en vigueur, prière de consulter la partie 2 de cette édition.		
R/M2028B	Lakes Simcoe and Couchiching including the Holland River/Lacs Simcoe et Couchiching y compris Holland River	02- AOÛT-2002	Voir Note 2
R/M2028B	Lake Couchiching Lake Simcoe to Couchiching Lock/Lake Simcoe à L'Écluse de Couchiching	02- AOÛT-2002	Voir Note 2
R/M2028C	Lakes Simcoe and Couchiching including the Holland River/Lacs Simcoe et Couchiching y compris Holland River	02- AOÛT-2002	Voir Note 2
R/M2028C	Cook's Bay and/et Holland River	02- AOÛT-2002	Voir Note 2
R/M2029A	Couchiching Lock to Port Severn / Écluse de Couchiching a Port Severn		Voir Note 2
R/M2029A	Couchiching Lock to Big Chute / Écluse de Couchiching a Big Chute		Voir Note 2
R/M2029B	Couchiching Lock to Port Severn / Écluse de Couchiching a Port Severn		Voir Note 2
R/M2029B	Big Chute to/à Port Severn		Voir Note 2
R/M2064	Kingston to/ False Duck Islands	05-MARS-1999	Voir Note 2
R/M2069	Picton to/à Presqu'île Bay	19-MAI-2000	Voir Note 2
R/M6201	Lake of the Woods	08- AOÛT-2002	Voir Note 2
R/M6206	Seven Sisters Falls to/à Slave Falls	15-SEPT-2000	Voir Note 2
R/M6207	Slave Falls to/à Eaglenest Lake	24-MARS-2000	Voir Note 2
R/M6211A	Big Traverse Bay	08-FEV-2002	Voir Note 2
R/M6211B	Big Traverse Bay	08-FEV-2002	Voir Note 2
R/M6212A	Kenora to/à Aulneau Peninsula	08-MARS-2002	Voir Note 2
R/M6212B	Kenora to/à Aulneau Peninsula	08-MARS-2002	Voir Note 2
R/M6213A	Whitefish Bay	08-FEV-2002	Voir Note 2
R/M6213B	Whitefish Bay - side 2	08-FEV-2002	Voir Note 2
R/M6214A	Sabaskong Bay	08-FEV-2002	Voir Note 2
R/M6214B	Sabaskong Bay	08-FEV-2002	Voir Note 2
R/M6215A	Basil Channel to/à Sturgeon Channel	08-FEV-2002	Voir Note 2
R/M6215B	Basil Channel to/à Sturgeon Channel	08-FEV-2002	Voir Note 2
R/M6216A	Sturgeon Channel to/à Big Narrows Island	08-FEV-2002	Voir Note 2
R/M6216B	Sturgeon Channel to/à Big Narrows Island	08-FEV-2002	Voir Note 2
R/M6217A	Ptarmigan Bay and/et Shoal Lake	01-MARS-2002	Voir Note 2
R/M6217A	Ptarmigan Bay and/et Shoal Lake	01-MARS-2002	Voir Note 2
R/M6217B	Ptarmigan Bay and/et Shoal Lake	01-MARS-2002	Voir Note 2
R/M6218A	Kenora, Rat Portage Bay	11-JUIL-2003	Voir Note 2
R/M6218B	Kenora, Rat Portage Bay - side 2	11-JUIL-2003	Voir Note 2
R/M6243	Winnipeg River/Rivière Winnipeg and Approaches/et les Approches	08-JUIL-2005	Voir Note 2
R/M6248	Observation Point to/à Grindstone Point	08-JUIL-2005	Voir Note 2
R/M6251	Red River / Rivière Rouge to/à Gull Harbour	26-MAI-2000	Voir Note 2
R/M6286A	Whitedog Dam to/à Minaki	06-SEPT-2002	Voir Note 2
R/M6286B	Whitedog Dam to/à Minaki	06-SEPT-2002	Voir Note 2
R/M6287A	Minaki to/à Kenora	07-JUIN-2002	Voir Note 2
R/M6287B	Minaki to/à Kenora	07-JUIN-2002	Voir Note 2
Cartes retirées en permanence			
R/M2021	Murray Canal to Healey Falls Locks / Murray Canal aux Écluses de Healey Falls		
R/M2022	Healey Falls Locks to Peterborough / Écluses de Healey Falls à Peterborough		
R/M2023	Peterborough to/à Buckhorn including/y compris Stony Lake		

**PARTIE 1 – Édition 06/2007
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

Cartes retirées en permanence			
R/M2024	Buckhorn to/à Bobcaygeon including/y compris Chemong Lake		
R/M2025	Bobcaygeon to Lake Simcoe / Bobcaygeon au Lake Simcoe		
R/M2026	Lake Scugog and/et Scugog River		
R/M2028	Lakes Simcoe and Couchiching including the Holland River/Lacs Simcoe et Couchiching y compris Holland river		
R/M2029	Couchiching Lock to Port Severn / Écluse de Couchiching a Port Severn		
R/M6211	Big Traverse Bay		
R/M6212	Kenora to/à Aulneau Peninsula		
R/M6213	Whitefish Bay		
R/M6214	Sabaskong Bay		
R/M6215	Basil Channel to/à Sturgeon Channel		
R/M6216	Sturgeon Channel to/à Big Narrows Island		
R/M6217	Ptarmigan Bay and/et Shoal Lake		
R/M6218	Kenora, Rat Portage Bay		
R/M6286	Whitedog Dam to/à Minaki		
R/M6287	Minaki to/à Kenora		

***604 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - LISTE DES CARTES NON CORRIGÉES À LA MAIN.**

Remplace la liste des cartes non corrigées à la main depuis l'Édition #02/06.

La présente est une liste à jour des cartes, lesquelles, après la date de leur publication ne sont pas corrigées à la main.

Une liste des corrections est disponible sur demande pour chacune de ces cartes. Cette demande doit être par écrit à Information Nautique, Service hydrographique du Canada, ministère des Pêches et Océans, Ottawa, Ontario, K1A 0E6. Veuillez indiquer la date de la dernière édition de la carte.

1351	2266	3056	3313	6036	6258	6285
1361	2267	3057	3488	6050	6259	6370
2048	2400	3058	3489	6205	6260	6390
2055	3052	3062	6023	6209	6263	6505
2140	3053	3080	6028	6242	6264	6506
2261	3055	3311	6030	6247	6267	

La présente est une liste de cartes qui ne sont pas corrigées manuellement après leur date de publication. Toute correction complémentaire qui s'appliquent à ces cartes sont disponibles sur le site web NOTMAR www.notmar.gc.ca sur le site web www.charts.gc.ca ou encore dans les éditions précédentes des *Avis aux Navigateurs*."

1350	1551	2024	2204	4142	6207	6240	6272	6356
1400	1552	2025	2205	4145	6211	6241	6273	6357
1509	1553	2026	2206	6021	6212	6243	6274	6358
1510	1554	2028	2260	6022	6213	6248	6286	6359
1512	1555	2029	3050	6026	6214	6249	6287	6360
1513	2011	2044	3061	6035	6215	6268	6311	6368
1514	2021	2086	3312	6037	6216	6269	6341	6369
1515	2022	2202	3601	6038	6217	6270	6354	6371
1550	2023	2203	4141	6100	6218	6271	6355	

PARTIE 1 – Édition 06/2007
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

Veillez prendre note que certaines cartes qui ne sont normalement pas corrigées par le SHC pour refléter les *Avis aux navigateurs*, ont été mises à jour avant leur distribution pour refléter les *Avis aux navigateurs*. Lorsqu'une carte comporte les deux notes suivantes:

1. "The information contained on this chart has been corrected from Notices to Mariners to the date of publication only. For subsequent corrections, consult the Notices to Mariners or write to Nautical Information, Canadian Hydrographic Service, Department of Fisheries and Oceans, Ottawa, Ontario K1A 0E6. Please state the latest edition date.

Le contenu de cette carte a été corrigé au moyen des *Avis aux navigateurs* au moment de sa publication seulement. Pour les corrections subséquentes, consulter les *Avis aux navigateurs* ou écrire à Information nautique, Service hydrographique du Canada, ministère des Pêches et des Océans, Ottawa (Ontario) K1A 0E6. Veuillez indiquer la date de la dernière édition."

2. "NOTICES TO MARINERS / AVIS AUX NAVIGATEURS (*suivie du numéro d'Avis aux navigateurs*)".

La note, "NOTICES TO MARINERS / AVIS AUX NAVIGATEURS (*suivie du numéro d'Avis aux navigateurs*)" remplace la première note.

Lors de leur prochaine impression, le Service hydrographique du Canada retirera les notes susmentionnées des cartes où elles apparaissent pour les remplacer par celles-ci:

"Corrected to NOTICES TO MARINERS / Corrigé jusqu'à l'AVIS AUX NAVIGATEURS (*suivie du numéro d'Avis aux navigateurs*);
 See *Notices to Mariners* for subsequent corrections / Voir *Avis aux navigateurs* pour les corrections subséquentes".

Veillez noter que les publications intitulées *Guide des ports fédéraux pour petits bateaux* de l'Ontario et du Québec ne sont plus tenues à jour par le ministère des Pêches et des Océans. Par conséquent, les notes concernant ces publications seront retirées des cartes affectées, dès leur prochaine impression."

*605

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION NON EQUIVALENTES.

Les produits CÉN suivants ne sont pas les équivalents des éditions actuelles de leurs cartes papier correspondantes et ne devraient donc pas être utilisés à la place de ces dernières.

PRODUITS NON-ÉQUIVALENTS		
NUMÉRO DE S-57	NUMÉRO DE CARTE PAPIER	NOM DE CARTE
CA176290	5001	Labrador Sea/Mer du Labrador
CA276271	4022	Cabot Strait and approaches / Déroit de Cabot et les approches
CA276284	4015	Sydney to/à Saint-Pierre
CA276286	4023	Northumberland Strait / Déroit de Northumberland
CA276477	8013	Flemish Cap/Bonnet Flamand
CA373067	2304	Oiseau Bay to/à Jackfish Bay
CA376014	4242	Cape Sable Island to/aux Tusket Islands
CA376045	4240	Liverpool Harbour to/à Lockeport Harbour
CA376047	4241	Lockeport to/à Cape Sable
CA376093	4367	Flint Island to/à Cape Smoky
CA376094	4020	Strait of Belle Isle/Déroit de Belle Isle
CA376135	4842	Cape Pine to/au Cape St Mary's
CA376212	5143	Lake Melville
CA476179	4466	Hillsborough Bay
CA476202	4211	Cape Lahave to/à Liverpool Bay
CA476327	4596	Bay of Exploits Sheet/feuille II (Middle/centre)
CA476328	4597	Bay of Exploits Sheet/feuille III (South/sud)
CA576226	4587	Fishery Products International Wharves / Quais

PARTIE 1 – Édition 06/2007
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

***606 PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - NOUVELLE ÉDITION DU LIVRE DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME - CÔTE DE L'ANTANTIQUE 2007.**

L'Édition 2007 du Livre des feux, des bouées et des signaux de brume –Côte de l'Atlantique est maintenant disponible. Cette publication renferme les modifications annoncées dans les Avis aux navigateurs jusqu'à l'édition mensuelle No. 2 de 2007. Le coût de cette publication est de \$29.95.

On peut se procurer cette publication par l'entremise des vendeurs accrédités du Service hydrographique du Canada. Une liste des vendeurs accrédités par le Service hydrographique du Canada est disponible sur le site Internet <http://www.cartes.gc.ca>

Cette publication peut aussi être téléchargée à partir du site Internet des Avis aux navigateurs au <http://www.notmar.gc.ca>

***607 PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - MODIFICATION À L'ÉDITION ANNUELLE AVRIL 2007 AVIS AUX NAVIGATEURS 1 À 46 - AVIS NO. 30 .**

Page: D30-2

Paragraphe 5.3

Rayer

Note : INMARSAT annonce qu'ils vont cesser leur service de surveillance de communication de détresse d'INMARSAT 'E' EPRIB à partir du 1^{er} décembre 2006. <http://maritime.inmarsat.com/news/00014622.aspx> (anglais seulement).

Les navigateurs devraient vérifier avec INMARSAT pour échanger INMARSAT 'E' EPRIB qu'ils ont en leurs possessions. De plus, les navigateurs devraient seulement acheter et adapter COSPAS-SARSAT 406 MHz EPRIBs en vue d'interruption du service INMARSAT 'E' EPRIB

***608 PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - MODIFICATION À L'ÉDITION ANNUELLE AVRIL 2007 AVIS AUX NAVIGATEURS 1 À 46 - EDITION ANGLAISE - AVIS NO. 40.**

Correction à la publication anglaise seulement.

Page: F40-6

Paragraphe 2(c) ajouter

WARNING

At all time consideration must be given to both external and internal radiation doses. Potential residence times in specified contaminated areas could allow exposure to equal the maximum dose allowed by any of the zones mentioned above. In addition, this is a maximum permissible dose approach that requires diligent application of ALARA.

***617(T) GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE – TRANSPORTS CANADA – ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES LAURENTIDES CANADA- NAVIRES D'UNE LARGEUR DE PLUS DE 32.5 MÈTRES.**

Contexte

Basé sur le *Guide concernant la conception, l'entretien et l'utilisation sécuritaire des voies de navigation* de la Garde Côtière Canadienne, le chenal navigable à double direction entre Québec et Montréal a été conçu pour les rencontres et les dépassements sécuritaires entre deux navires n'excédant pas 32.5 mètres de large.

Dans le but de permettre un accès sécuritaire à des navires de plus fort gabarit, la Garde côtière canadienne (GCC), Transports Canada (TC) et l'Administration de pilotage des Laurentides Canada (APL), se sont engagés à réaliser une étude dont l'objectif sera d'établir les dimensions limites des navires qui pourraient être autorisés à circuler dans la voie navigable entre les ports de Québec et Montréal

Entre temps les mesures intérimaires suivantes seront mises en application:

PARTIE 1 – Édition 06/2007
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

POUR LES NAVIRES D'UNE LARGEUR DE PLUS DE 32.5 MÈTRES ET JUSQU'À 40.1 MÈTRES ENTRE QUÉBEC ET MONTRÉAL:

1. Le transit des navires d'une largeur entre 32.5 mètres et 40.1 mètres pourra s'effectuer de jour et de nuit.
2. La rencontre entre deux (2) navires dont la largeur combinée se situant entre 65 mètres et 72.6 mètres s'effectuera à une vitesse sur l'eau n'excédant pas neuf (9) nœuds pour chacun des navires lorsque la largeur du chenal navigable n'excèdera pas 245 mètres de largeur.
3. Aucune rencontre ne devra avoir lieu entre deux (2) navires dont la largeur combinée se situe entre 65 mètres et 72.6 mètres aux endroits suivants :
 - Courbe de Sainte-Croix
 - Courbe du Cap Charles
 - Courbe du Cap à la roche
 - Courbe Belmouth
 - Le tronçon entre le Cap Saint-Michel et l'Île aux vaches
 - Le secteur Tétrauville aval.
4. Tous les dépassements entre deux (2) navires dont la largeur combinée totalise une largeur se situant entre 65 mètres et 72.6 mètres seront interdits dans les endroits mentionnés à la mesure n° 3 ainsi que dans les secteurs où le chenal navigable n'excède pas 245 mètres de largeur.
5. L'officier des Services de Communications et de Trafic Maritimes (OSCTM) précisera à tous les navires la présence des navires de fort gabarit et informera ces derniers des navires pour lesquelles ces mesures devront être appliquées lors de rencontres ou de dépassements

Lorsque la largeur combinée des deux navires totalisera plus de 72.6 mètres :

 1. Ces navires ne devront pas se rencontrer ni se dépasser dans les courbes et dans les secteurs droits du chenal navigable où la largeur n'excède pas 245 mètres.
 2. Si un navire doit s'arrêter, le navire ayant le courant sur l'arrière sera le navire privilégié à poursuivre sa route (réf. *Règlement sur les abordages, règle 9, paragraphe K*)
 3. Les OSCTM aviseront les navires concernés suffisamment tôt afin que ces derniers puissent prendre les arrangements nécessaires pour respecter ces mesures.
 4. Les pilotes aviseront les officiers des SCTM des arrangements qui auront été pris afin que ceux-ci en informent le trafic pertinent.

Note : En appliquant les présentes mesures, il est compris que l'équipe à la passerelle doit tenir compte de tous les dangers de la navigation, des risques d'abordages ainsi que de toutes les circonstances particulières, notamment les limites d'utilisation des navires en cause et peut donc être obligée de s'écarter des présentes mesures pour éviter un danger immédiat.

POUR LES NAVIRES D'UNE LARGEUR DE PLUS DE 40.1 mètres

Les navires de plus de 40.1 mètres de largeur ne sont pas autorisés à transiter en amont du Port de Québec jusqu'à avis contraire.

***609 COUNTRY ISLAND TO/À BARREN ISLAND – BOUÉE ENLEVÉE.**

Carte de référence: 4234

La bouée de bâbord verte TY5 a été enlevée (45° 05' 11" N 61° 38' 32.5" W)

(G2007-071)

***610(P) CARIBOU HARBOUR - FEUX D'ALIGNEMENT À ÊTRE SUPPRIMÉS.**

Carte de référence: 4483

La Garde côtière canadienne se propose d'abandonner de façon permanente les aides à la navigation suivantes:

Feux d'alignement Wood Islands Harbour LL 973, 974 (45° 56' 54.5" N 62° 45' 04.9" W) (env).

PARTIE 1 – Édition 06/2007
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

Tous les navigateurs et toutes les personnes intéressés sont priés de présenter leurs observations dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis, au surintendant régional des aides à la navigation, Garde côtière canadienne, Glen Graham, B.P. 1000, Dartmouth, N.-É., Téléphone: (902) 426-3151, B2Y 3Z8, courriel: GrahamG@mar.dfo-mpo.gc.ca . Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(G2007-041, 042)

***616(T) DEMARCATION BAY TO / A PHILIPS BAY - UNITÉ DE FORAGE MOBILE AU LARGE ÉTABLI TEMPORAIREMENT.**

L'unité de forage mobile sans équipage au large "SDC" a été établi temporairement à 69 24 71N 138 53 76W. L'unité est marqué par un feu FI R, la structure est de 202.4 mètre de long et 53 mètre de large.

Pour toute information communiqué avec Capitaine Connelly au 1-250-598-4513 ou 1-250-744-9818 ou par courriel DONCON@ISLANDNET.COM

(AVNAVH0212/06, Sarnia, Juin 2007)

**PARTIE 2 – Édition 06/2007
CORRECTIONS AUX CARTES**

1226 - Quai Public/Public Wharf - Nouvelle édition - 19-NOV-1999 - NAD 1983

29-JUIN-2007		LNMD. 07-AVR-2006
Rayer	la profondeur de 6 mètres 5 décimètres	49°14'14.4"N 068°07'51.6"W MPO(6407449-01)
Rayer	la profondeur de 5 mètres 8 décimètres	49°14'07.2"N 068°07'53.1"W MPO(6407449-02)
Rayer	la profondeur de 8 mètres 3 décimètres	49°13'57.9"N 068°07'47.2"W MPO(6407449-03)
Rayer	la profondeur de 9 mètres 2 décimètres	49°13'54.2"N 068°07'50.4"W MPO(6407449-04)
Rayer	la profondeur de 5 mètres 9 décimètres	49°14'00.2"N 068°07'58.5"W MPO(6407449-05)
Porter	une profondeur de 5 mètres 7 décimètres	49°14'14.6"N 068°07'51.6"W MPO(6407449-06)
Porter	une profondeur de 4 mètres 9 décimètres	49°14'07.9"N 068°07'52.8"W MPO(6407449-07)
Porter	une profondeur de 8 mètres	49°13'57.9"N 068°07'47.1"W MPO(6407449-08)
Porter	une profondeur de 8 mètres 8 décimètres	49°13'53.7"N 068°07'51.1"W MPO(6407449-09)
Porter	une profondeur de 5 mètres 5 décimètres	49°14'00.2"N 068°07'58.7"W MPO(6407449-10)
Porter	une profondeur de 4 mètres 2 décimètres	49°13'59.2"N 068°07'59.9"W MPO(6407449-11)

1315 - Québec à/to Donnacona - Nouvelle édition - 21-JUIN-2002 - NAD 1983

29-JUIN-2007		LNMD. 18-MAI-2007
Porter	une profondeur de 13 mètres 9 décimètres	46°49'30.6"N 071°11'38.5"W MPO(6407479-01)

1316 - Port de Québec - Nouvelle édition - 23-JUIN-2006 - NAD 1983

29-JUIN-2007		LNMD. 13-AVR-2007
Remplacer	la profondeur de 14 mètres 2 décimètres par une profondeur de 13 mètres 9 décimètres	46°49'30.6"N 071°11'38.5"W MPO(6407479-02)

1432 - Lac Saint-François/Lake St. Francis B-C - Carte nouvelle - 09-JUIL-1999 - NAD 1983

29-JUIN-2007		LNMD. 14-MAI-2004
Rayer	la cheminée (Voir la Carte n° 1, E22)	45°02'09.0"N 074°38'10.0"W MPO(6602962-01)

1433 - Île St-Régis to/à Croil Islands A- B - Carte nouvelle - 28-MAI-1999 - NAD 1983

29-JUIN-2007		LNMD. 16-FEV-2007
Rayer	la cheminée (Voir la Carte n° 1, E22)	45°02'09.0"N 074°38'09.0"W MPO(6602962-01)

**PARTIE 2 – Édition 06/2007
CORRECTIONS AUX CARTES**

1437 - Summerland Group to/à Grindstone Island - Carte nouvelle - 19-MARS-1993 - NAD 1983

01-JUIN-2007 LNM/D. 06-OCT-2006
Porter un câble sous-marin à haute tension
(Voir la Carte n° 1, L31.1) joignant 44°19'07.0"N 076°05'16.0"W
44°19'07.5"N 076°05'18.5"W
et 44°18'43.0"N 076°05'01.0"W
MPO(6602915-01)

2067 - Hamilton Harbour - Nouvelle édition - 15-JUIN-2001 - NAD 1983

01-JUIN-2007 LNM/D. 15-DEC-2006
Rayer le feu et les légendes FG FIG
(Voir la Carte n°1, P1) 43°16'29.4"N 079°51'49.3"W
(B2007011) LF(537.798) MPO(6602919-01)

2067 - Hamilton Yacht Clubs/Clubs Nautiques de Hamilton - Nouvelle édition - 15-JUIN-2001 - Aucune référence géographique

01-JUIN-2007 LNM/D. 15-DEC-2006
Rayer le feu et les légendes FG FIG
(Voir la Carte n°1, P1) 326°, 678 mètres du coin inférieur droit du cartouche
(B2007011) LF(537.798) MPO(6602919-01)

2283 - Owen Sound to/à Giants Tomb Island - Feuille 1 - Carte nouvelle - 30-JUIL-1999 - NAD 1983

15-JUIN-2007 LNM/D. 08-JUIN-2007
Remplacer la roche dangereuse submergée de 2 mètres ou moins par une roche à fleur d'eau
(Voir la Carte n° 1, K13, K12) 44°53'50.5"N 081°03'47.0"W
MPO(6602928-01)

Porter une tour avec une élévation de 92m
(Voir la Carte n° 1, E20) 44°33'08.4"N 080°26'26.4"W
MPO(6602928-02)

Porter un caisson portant une profondeur de 6.9m
(Voir la Carte n° 1, Fb) 44°32'44.4"N 080°22'21.7"W
MPO(6602928-03)

Porter un pipeline submergé, PWI
(Voir la Carte n° 1, Lb) entre 44°32'44.4"N 080°22'21.7"W
et 44°32'19.5"N 080°22'16.2"W
MPO(6602928-04)

Porter un caisson portant une profondeur de 2.6m
(Voir la Carte n° 1, Fb) 44°32'09.5"N 080°20'29.7"W
MPO(6602928-05)

Porter un pipeline submergé, PWI
(Voir la Carte n° 1, Lb) entre 44°32'09.5"N 080°20'29.7"W
et 44°32'05.0"N 080°20'31.3"W
MPO(6602928-06)

Porter une tour avec une élévation de 74 m
(Voir la Carte n° 1, E20) 44°28'17.4"N 080°05'28.1"W
MPO(6602928-07)

Porter une tour avec une élévation de 67m
(Voir la Carte n° 1, E20) 44°32'00.4"N 080°00'27.5"W
MPO(6602928-08)

2283 - Owen Sound Harbour - Feuille 2 - Carte nouvelle - 30-JUIL-1999 - NAD 1983

01-JUIN-2007 LNM/D. 25-MAI-2007
Rayer la balise de jour de bâbord
(Voir la Carte n° 1, Qt) 44°35'11.7"N 080°56'36.1"W
MPO(6602921-01)

**PARTIE 2 – Édition 06/2007
CORRECTIONS AUX CARTES**

08-JUIN-2007		LNM/D. 01-JUIN-2007
Rayer	le pieu (Voir la Carte n° 1, F22)	44°35'48.6"N 080°55'32.5"W MPO(6602927-01)
Rayer	le pieu (Voir la Carte n° 1, F22)	44°35'48.4"N 080°55'31.9"W MPO(6602927-02)
Rayer	le pieu (Voir la Carte n° 1, F22)	44°35'48.4"N 080°55'31.3"W MPO(6602927-03)
Rayer	le pieu (Voir la Carte n° 1, F22)	44°35'48.2"N 080°55'30.6"W MPO(6602927-04)
Rayer	la balise de jour de bâbord (Voir la Carte n° 1, Qt)	44°35'01.2"N 080°56'33.8"W MPO(6602927-05)
Porter	une conduite d'égout (Voir la Carte n° 1, L41.1)	entre 44°36'58.7"N 080°56'43.5"W et 44°36'58.2"N 080°56'30.1"W MPO(6602927-06)
15-JUIN-2007		LNM/D. 08-JUIN-2007
Rayer	SUR CERTAINS EXEMPLAIRES la légende Piles / Pieux (Voir la Carte n°1, F22)	44°35'48.6"N 080°55'32.5"W MPO(6602930-01)
Porter	une légende Sewer / Égout (Voir la Carte n°1, L41.1)	44°36'58.5"N 080°56'36.0"W MPO(6602930-02)
2283 - Meaford - Feuille 2 - Carte nouvelle - 30-JUIL-1999 - NAD 1983		
01-JUIN-2007		LNM/D. 25-MAI-2007
Rayer	la bouée à espar de tribord privée rouge (Voir la Carte n° 1, Qf)	44°36'35.0"N 080°35'18.3"W MPO(6602920-01)
Rayer	la bouée à espar de tribord privée rouge (Voir la Carte n° 1, Qf)	44°36'38.8"N 080°35'17.6"W MPO(6602920-02)
2283 - Collingwood - Feuille 2 - Carte nouvelle - 30-JUIL-1999 - NAD 1983		
01-JUIN-2007		LNM/D. 25-MAI-2007
Porter	une roche à fleur d'eau (Voir la Carte n° 1, K12)	44°30'23.1"N 080°13'20.4"W MPO(6602926-01)
Porter	un îlot avec une élévation de 2 mètres (Voir la Carte n° 1, K10)	44°30'23.5"N 080°13'15.9"W MPO(6602926-02)
Porter	un îlot avec une élévation de 2 mètres (Voir la Carte n° 1, K10)	44°30'23.2"N 080°13'17.6"W MPO(6602926-03)
Porter	un îlot avec une élévation de 2 mètres (Voir la Carte n° 1, K10)	44°30'22.7"N 080°13'19.4"W MPO(6602926-04)

**PARTIE 2 – Édition 06/2007
CORRECTIONS AUX CARTES**

L/C2302 - St. Ignace Island to/à Passage Island - Nouvelle édition - 02-AOÛT-1985 - US Standard Datum

15-JUIN-2007 LNM/D. 15-DEC-2006
 Modifier la légende 2 Lts FR 29ft & FR 40ft pour lire 2 Lts FR vis-à-vis les feux (Voir la Carte n° 1, P16) 48°42'02.0"N 088°05'59.0"W
 (D2007002) LF(1124) MPO(6602922-01)

2312 - Nipigon Bay and Approaches/et les approches - Nouvelle édition - 31-MAI-2002 - NAD 1983

15-JUIN-2007 LNM/D. 15-DEC-2006
 Modifier la légende FR 29ft pour lire FR vis-à-vis le feu (Voir la Carte n° 1, P16) 48°42'00.0"N 088°06'00.0"W
 (D2007002) LF(1124) MPO(6602922-01)

Modifier la légende FR 40ft pour lire FR vis-à-vis le feu (Voir la Carte n° 1, P16) 48°42'02.0"N 088°06'00.0"W
 (D2007003) LF(1125) MPO(6602922-02)

L/C4002 - Golfe du Saint-Laurent / Gulf of St. Lawrence - Nouvelle édition - 27-DEC-1991 - NAD 1927

01-JUIN-2007 LNM/D. 20-AVR-2007
 Modifier la légende FI 6M pour lire FI 9M vis-à-vis le feu 48°37'37.0"N 064°09'25.2"W
 (Q2007011) LF(1412) MPO(6407445-01)

Modifier la légende FI 22M pour lire FI (3) 22M vis-à-vis le feu 47°12'44.6"N 061°58'21.5"W
 LF(1500) MPO(6407467-01)

22-JUIN-2007 LNM/D. 01-JUIN-2007
 Modifier la légende IW pour lire IML-5 vis-à-vis la bouée ODAS/SADO FI (5) Y 47°24'12.0"N 063°23'31.8"W
 (Q2007049) LF(1037.5) MPO(6303513-01)

Porter une bouée ODAS/SADO lumineuse jaune FI (5) Y, marquée IML-6 47°47'00.0"N 064°02'00.0"W
 (Q2007045) LF(1037.6) MPO(6407478-01)

4003 - Cape Breton to/à Cape Cod - Nouvelle édition - 21-MARS-2003 - NAD 1983

22-JUIN-2007 LNM/D. 09-FEV-2007

Rayer Le dispositif de séparation du trafic à été modifiée.
 le dispositif de séparation du trafic dans la région qui est déterminer pas les limites suivent
 joignant 42°22'48.0"N 070°40'12.0"W
 42°10'24.0"N 069°51'30.0"W
 42°06'24.0"N 069°56'18.0"W
 et 42°18'54.0"N 070°42'30.0"W
 MPO(6303489-01)

Porter une limite maritime en général (limites extérieures des couloirs de circulation)
 joignant 42°22'48.0"N 070°40'12.0"W
 42°20'06.0"N 069°57'54.0"W
 et 42°10'24.0"N 069°51'30.0"W
 MPO(6303489-02)

Porter une limite maritime en général (limites extérieures des couloirs de circulation)
 joignant 42°06'24.0"N 069°56'18.0"W
 42°16'24.0"N 070°02'54.0"W
 et 42°18'54.0"N 070°42'30.0"W
 MPO(6303489-03)

Porter une zone de séparation
 joignant 42°21'24.0"N 070°40'48.0"W
 42°20'24.0"N 070°40'48.0"W
 42°18'00.0"N 070°01'24.0"W
 42°08'00.0"N 069°54'18.0"W
 42°08'42.0"N 069°52'54.0"W
 et 42°18'54.0"N 070°00'00.0"W
 MPO(6303489-04)

**PARTIE 2 – Édition 06/2007
CORRECTIONS AUX CARTES**

Porter une flèche de direction du trafic établie (obligatoire), parallèle aux limites externes des lignes de trafic pointant en direction Ouest 42°20'18.0"N 070°12'18.0"W
MPO(6303489-05)

Porter une flèche de direction du trafic établie (obligatoire), parallèle aux limites externes des lignes de trafic pointant en direction Est 42°17'48.0"N 070°12'30.0"W
MPO(6303489-06)

4021 - Pointe Amour à/to Cape Whittle et/and Cape George - Nouvelle édition - 01-NOV-2002 - NAD 1983

01-JUIN-2007 LNM/D. 25-MARS-2005
Rayer la profondeur de 25 brasses 51°27'27.0"N 056°45'40.0"W
MPO(6303488-01)

Rayer la profondeur de 28 brasses 51°27'57.0"N 056°44'30.0"W
MPO(6303488-02)

Rayer la profondeur de 25 brasses 51°29'30.0"N 056°41'52.0"W
MPO(6303488-03)

Porter une profondeur de 33 brasses 51°27'36.0"N 056°45'36.0"W
MPO(6303488-04)

Porter une profondeur de 31 brasses 51°29'26.0"N 056°42'03.0"W
MPO(6303488-05)

4023 - Northumberland Strait / Déroit de Northumberland - Nouvelle édition - 27-DEC-2002 - NAD 1983

29-JUIN-2007 LNM/D. 25-MAI-2007
Rayer la bouée charpente de bâbord à cloche lumineuse verte FIG 46°28'05.2"N 062°44'12.6"W
(G2007050) LF(1043) MPO(6303461-01)

4024 - Baie des Chaleurs/Chaleur Bay aux/to Îles de la Madeleine - Nouvelle édition - 03-MARS-2000 - NAD 1983

01-JUIN-2007 LNM/D. 25-MAI-2007
Modifier la légende FI 6s 25m 9M pour lire FI 6s 21m 9M vis-à-vis le feu 48°37'37.2"N 064°09'22.7"W
(Q2007011) LF(1412) MPO(6407445-01)

Modifier la légende FI R 5s 31m 14M pour lire FI R 5s 27m 18M vis-à-vis le feu 48°49'29.9"N 064°18'58.9"W
(Q2007013) LF(1420.5) MPO(6407447-01)

Modifier la légende FI 20s 31m 22M pour lire FI (3) 20s 31m 22M vis-à-vis le feu 47°12'44.8"N 061°58'18.9"W
LF(1500) MPO(6407467-01)

22-JUIN-2007 LNM/D. 01-JUIN-2007
Modifier la légende IW pour lire IML-5 vis-à-vis la bouée ODAS/SADO FI (5) Y 47°24'12.0"N 063°23'31.8"W
(Q2007049) LF(1037.5) MPO(6303513-01)

Porter une bouée ODAS/SADO lumineuse jaune FI (5) Y, marquée IML-6 47°47'00.0"N 064°02'00.0"W
(Q2007045) LF(1037.6) MPO(6407478-01)

4140 - Avon River and Approaches/et les approches - Nouvelle édition - 15-NOV-2002 - NAD 1983

01-JUIN-2007 LNM/D. 17-SEPT-2004
Rayer la profondeur de 13 pieds 45°12'49.0"N 064°15'10.5"W
MPO(6303101-01)

Porter une profondeur de 10 pieds 45°12'46.3"N 064°15'09.0"W
MPO(6303101-02)

**PARTIE 2 – Édition 06/2007
CORRECTIONS AUX CARTES**

4233 - Cape Canso to/à Country Island - Carte nouvelle - 11-JAN-1991 - NAD 1983

15-JUIN-2007 LNM/D. 17-MARS-2006
Remplacer la bouée charpente de tribord à cloche lumineuse rouge FIR, marquée TP4 par une bouée à espar de tribord lumineuse rouge FIR, marquée TP2 45°10'00.8"N 061°26'14.4"W
(G2007043) LF(643) MPO(6303454-01)

Modifier "WHIS" pour lire "BELL" vis-à-vis la bouée charpente de bâbord lumineuse verte FIG, marquée TP1 45°09'02.0"N 061°25'27.8"W
(G2007036) LF(642) MPO(6303450-01)

4266 - Sydney Harbour - Nouvelle édition - 14-MARS-2003 - NAD 1983

29-JUIN-2007 LNM/D. 03-FEV-2006
Rayer BELL vils-à-vis a bouée charpente de tribord à cloche lumineuse rouge FIR, marquée S2 46°16'26.0"N 060°11'29.0"W
(G2007038) LF(789) MPO(6303452-01)

Rayer BELL vis-à-vis la bouée charpente de mi-chenal à cloche lumineuse rouge et blanche Mo(A), marquée SC 46°14'37.5"N 060°11'21.0"W
(G2007039) LF(777) MPO(6303453-01)

4321 - Cape Canso to Liscomb Island - Nouvelle édition - 08-OCT-2004 - NAD 1983

15-JUIN-2007
Modifier "WHIS" pour lire "BELL" vis-à-vis la bouée charpente de bâbord lumineuse verte FIG, marquée TP1 45°09'02.0"N 061°25'27.8"W
(G2007036) LF(642) MPO(6303450-01)

4367 - Flint Island to/à Cape Smoky - Nouvelle édition - 03-AVR-2003 - NAD 1983

29-JUIN-2007 LNM/D. 18-NOV-2005
Rayer BELL vils-à-vis a bouée charpente de tribord à cloche lumineuse rouge FIR, marquée S2 46°16'26.0"N 060°11'29.0"W
(G2007038) LF(789) MPO(6303452-01)

Rayer BELL vis-à-vis la bouée charpente de mi-chenal à cloche lumineuse rouge et blanche Mo(A), marquée SC 46°14'37.5"N 060°11'21.0"W
(G2007039) LF(777) MPO(6303453-01)

4425 - St.Peters Bay - Nouvelle édition - 01-NOV-2002 - NAD 1983

29-JUIN-2007 LNM/D. 18-JUIL-2003
Rayer la bouée charpente de bâbord à cloche lumineuse verte FIG, marquée JD1 46°28'05.2"N 062°44'12.6"W
(G2007050) LF(1043) MPO(6303461-01)

4485 - Cap des Rosiers à/to Chandler - Nouvelle édition - 26-SEPT-1997 - NAD 1983

01-JUIN-2007 LNM/D. 08-DEC-2006
Modifier la légende FI 6s 81ft 9M pour lire FI 6s 68ft 9M vis-à-vis le feu 48°37'37.2"N 064°09'22.7"W
(Q2007011) LF(1412) MPO(6407445-01)

Modifier la légende FI R 5s 101ft pour lire FI R 5s 89ft vis-à-vis le feu 48°49'29.9"N 064°18'58.9"W
(Q2007013) LF(1420.5) MPO(6407447-01)

4821 - White Bay and/et Notre Dame Bay - Carte nouvelle - 23-AVR-2004 - NAD 1983

22-JUIN-2007 LNM/D. 01-DEC-2006
Rayer la profondeur de 72 mètres 49°24'43.6"N 055°20'08.6"W
MPO(6303483-01)

**PARTIE 2 – Édition 06/2007
CORRECTIONS AUX CARTES**

L/C4841 - PLACENTIA ROAD - Carte nouvelle - 19-MAI-1989 - NAD 1983

01-JUIN-2007

Rayer	le quai	joignant	47°15'15.1"N 053°57'38.0"W 47°15'14.7"N 053°57'37.0"W 47°15'15.0"N 053°57'36.3"W et 47°15'15.9"N 053°57'38.0"W <i>MPO(6303487-01)</i>
Rayer	la profondeur de 5 mètres 9 décimètres		47°15'14.0"N 053°57'36.0"W <i>MPO(6303487-04)</i>
Porter	un feu FIG		47°15'14.3"N 053°57'34.7"W <i>(N2006019) LF(18.4) MPO(6302898-01)</i>
Porter	un quai	joignant	47°15'15.1"N 053°57'38.0"W 47°15'16.4"N 053°57'36.9"W 47°15'15.5"N 053°57'35.5"W 47°15'14.2"N 053°57'34.7"W 47°15'14.3"N 053°57'34.3"W 47°15'15.8"N 053°57'35.3"W et 47°15'17.0"N 053°57'37.5"W <i>MPO(6303487-02)</i>
Porter	une profondeur de 3 mètres 9 décimètres		47°15'14.0"N 053°57'34.5"W <i>MPO(6303487-03)</i>

4849 - Bonavista Harbour - Carte nouvelle - 30-DEC-1988 - NAD 1983

01-JUIN-2007

Rayer	le feu QR		LNMD. 01-SEPT-2006 48°38'57.2"N 053°07'04.5"W <i>(N2005105) LF(447) MPO(6302708-01)</i>
Porter	un feu QR		48°38'57.5"N 053°07'06.0"W <i>(N2005105) LF(447) MPO(6302708-02)</i>

4885 - Port Harmon - Nouvelle édition - 08-MARS-2002 - NAD 1983

22-JUIN-2007

Rayer	la profondeur de 9 mètres, 4 décimètres		LNMD. 30-JUIL-2004 48°30'21.4"N 058°32'29.4"W <i>MPO(6303490-03)</i>
Rayer	la profondeur de 8 mètres, 8 décimètres		48°30'23.3"N 058°32'28.2"W <i>MPO(6303490-04)</i>
Rayer	la profondeur de 8 mètres, 5 décimètres		48°30'24.4"N 058°32'28.9"W <i>MPO(6303490-05)</i>
Rayer	la profondeur de 8 mètres, 6 décimètres		48°30'25.4"N 058°32'28.0"W <i>MPO(6303490-06)</i>
Rayer	la profondeur de 9 mètres, 3 décimètres		48°30'25.5"N 058°32'26.7"W <i>MPO(6303490-07)</i>
Rayer	la profondeur de 9 mètres		48°30'23.6"N 058°32'26.4"W <i>MPO(6303490-08)</i>
Rayer	la profondeur de 9 mètres, 8 décimètres		48°30'27.4"N 058°32'27.3"W <i>MPO(6303490-09)</i>
Rayer	la profondeur de 9 mètres, 8 décimètres		48°30'32.3"N 058°32'21.4"W <i>MPO(6303490-10)</i>

**PARTIE 2 – Édition 06/2007
CORRECTIONS AUX CARTES**

Rayer	la profondeur de 9 mètres, 1 décimètre	48°30'50.8"N 058°32'08.0"W <i>MPO(6303490-12)</i>
Rayer	la profondeur de 9 mètres, 5 décimètres	48°30'54.3"N 058°32'05.4"W <i>MPO(6303490-13)</i>
Rayer	la profondeur de 9 mètres, 2 décimètres	48°30'58.3"N 058°32'03.0"W <i>MPO(6303490-14)</i>
Rayer	la profondeur de 9 mètres, 8 décimètres	48°31'02.7"N 058°31'59.7"W <i>MPO(6303490-15)</i>
Rayer	la profondeur de 9 mètres, 9 décimètres	48°31'14.4"N 058°31'51.8"W <i>MPO(6303490-16)</i>
Rayer	la profondeur de 9 mètres, 9 décimètres	48°31'20.6"N 058°31'51.3"W <i>MPO(6303490-18)</i>
Rayer	la profondeur de 8 mètres, 6 décimètres	48°31'23.7"N 058°31'45.4"W <i>MPO(6303490-19)</i>
(P)Rayer	une limite de zone dragué avec une profondeur entretenue de 9 mètres 2 décimètres (Le bassin d'évitage à Port Harmon a été dragué à une profondeur de 10 mètres 1 décimètre. Une annexe graphique sera disponible dans le futur.)	joignant 48°31'29.2"N 058°31'41.7"W 48°31'40.4"N 058°31'29.4"W 48°31'48.5"N 058°31'37.0"W 48°31'48.6"N 058°31'36.8"W 48°31'50.2"N 058°31'38.4"W 48°31'46.8"N 058°31'46.5"W et 48°31'30.4"N 058°31'45.5"W <i>MPO(6303511-01)</i>
Remplacer	la profondeur de 7 mètres, 8 décimètres par 9 mètres, 5 décimètres	48°30'38.4"N 058°32'20.1"W <i>MPO(6303490-11)</i>
Modifier	Le chenal menant à Port Harmon a été dragué à une profondeur de 10 mètres 4 décimètres. la limite de zone maintenue une profondeur de 10 mètres pour lire 10 mètres, 4 décimètres	48°31'20.3"N 058°31'50.3"W <i>MPO(6303490-01)</i>
Modifier	la limite de zone maintenue une profondeur de 10 mètres pour lire 10 mètres, 4 décimètres	48°30'28.4"N 058°32'25.3"W <i>MPO(6303490-02)</i>
(P)Porter	une limite de zone dragué avec une profondeur entretenue de 10 mètres, 1 décimètre (Le bassin d'évitage à Port Harmon a été dragué à une profondeur de 10 mètres 1 décimètre. Une annexe graphique sera disponible dans le futur.)	joignant 48°31'34.3"N 058°31'38.2"W 48°31'39.1"N 058°31'27.8"W 48°31'40.4"N 058°31'29.4"W 48°31'48.5"N 058°31'37.0"W 48°31'48.9"N 058°31'35.9"W 48°31'50.6"N 058°31'38.5"W 48°31'48.5"N 058°31'41.3"W 48°31'45.4"N 058°31'48.7"W 48°31'32.7"N 058°31'45.2"W 48°31'30.4"N 058°31'45.5"W

**PARTIE 2 – Édition 06/2007
CORRECTIONS AUX CARTES**

et 48°31'29.2"N 058°31'41.7"W
MPO(6303511-02)

(P)Porter une profondeur de 9 mètres, 8 décimètres
(Le bassin d'évitage à Port Harmon a été dragué à une
profondeur de 10 mètres 1 décimètre. Une annexe
graphique sera disponible dans le futur.) 48°31'41.9"N 058°31'30.9"W
MPO(6303511-03)

(P)Porter une profondeur de 9 mètres
(Le bassin d'évitage à Port Harmon a été dragué à une
profondeur de 10 mètres 1 décimètre. Une annexe
graphique sera disponible dans le futur.) 48°31'43.6"N 058°31'47.9"W
MPO(6303511-04)

(P)Porter une profondeur de 9 mètres 8 décimètres
(Le bassin d'évitage à Port Harmon a été dragué à une
profondeur de 10 mètres 1 décimètre. Une annexe
graphique sera disponible dans le futur.) 48°31'42.2"N 058°31'46.6"W
MPO(6303511-05)

(P)Porter une profondeur de 9 mètres 7 décimètres
(Le bassin d'évitage à Port Harmon a été dragué à une
profondeur de 10 mètres 1 décimètre. Une annexe
graphique sera disponible dans le futur.) 48°31'40.1"N 058°31'46.2"W
MPO(6303511-06)

(P)Porter une profondeur de 9 mètres 1 décimètre
(Le bassin d'évitage à Port Harmon a été dragué à une
profondeur de 10 mètres 1 décimètre. Une annexe
graphique sera disponible dans le futur.) 48°31'33.2"N 058°31'39.2"W
MPO(6303511-07)

(P)Porter une profondeur de 9 mètres 1 décimètre
(Le bassin d'évitage à Port Harmon a été dragué à une
profondeur de 10 mètres 1 décimètre. Une annexe
graphique sera disponible dans le futur.) 48°31'30.9"N 058°31'40.7"W
MPO(6303511-08)

4950 - Îles de la Madeleine - Nouvelle édition - 12-JAN-2007 - NAD 1983
01-JUIN-2007

Modifier la légende FI 20s 31m 22M pour lire FI (3) 20s 31m 22M
vis-à-vis le feu 47°12'44.8"N 061°58'18.9"W
LF(1500) MPO(6407467-01)

6021 - Lake Muskoka - Feuille 2 - Nouvelle édition - 30-JUIL-2004 - NAD 1983
08-JUIN-2007

Porter un câble sous-marin
(Voir la Carte n° 1, L30.1) LNM/D. 02-JUIN-2006
joignant 45°05'50.9"N 079°30'26.2"W
45°05'45.0"N 079°30'35.0"W
45°05'45.0"N 079°30'50.0"W
et 45°05'57.5"N 079°30'59.5"W
MPO(6602903-01)

6022 - Lake Rosseau and /et Lake Joseph - Feuille 1 - Nouvelle édition - 04-MARS-2005 - NAD 1983
08-JUIN-2007

Porter un câble sous-marin
(Voir la Carte n° 1, L30.1) joignant 45°05'51.0"N 079°30'26.0"W
45°05'45.0"N 079°30'35.0"W
45°05'45.0"N 079°30'50.0"W
et 45°05'58.2"N 079°31'00.0"W
MPO(6602903-01)

**PARTIE 2 – Édition 06/2007
CORRECTIONS AUX CARTES**

6212 - Kenora to/à Aulneau Peninsula - Feuille 2 - Nouvelle édition - 08-MARS-2002 - NAD 1983

29-JUIN-2007

LN/D. 30-JUIN-2006

Porter un câble sous-marin
(Voir la Carte n° 1 L30.1)

joignant 49°41'28.7"N 094°26'58.0"W
49°41'25.5"N 094°27'18.0"W
et 49°41'19.1"N 094°27'23.7"W
MPO(6602914-01)

6217 - Ptarmigan Bay and/et Shoal Lake - Feuille 1 - Nouvelle édition - 01-MARS-2002 - NAD 1983

29-JUIN-2007

LN/D. 07-JUIL-2006

Porter un câble sous-marin
(Voir la Carte n° 1 L30.1)

joignant 49°31'46.0"N 094°50'24.0"W
49°31'51.0"N 094°50'22.0"W
49°32'02.0"N 094°50'50.0"W
49°32'01.0"N 094°51'07.0"W
49°32'26.0"N 094°51'56.5"W
49°32'17.0"N 094°52'38.0"W
et 49°32'41.0"N 094°55'59.0"W
MPO(6602894-01)

Porter un câble sous-marin
(Voir la Carte n° 1 L30.1)

joignant 49°32'41.0"N 094°55'59.0"W
49°32'35.0"N 094°55'58.0"W
49°32'33.0"N 094°56'16.0"W
49°32'43.0"N 094°56'47.0"W
49°32'24.0"N 095°00'47.0"W
49°32'28.0"N 095°01'11.0"W
49°32'35.0"N 095°01'27.0"W
49°32'46.0"N 095°01'35.0"W
49°32'55.0"N 095°01'33.0"W
49°33'02.0"N 095°01'22.0"W
et 49°33'06.0"N 095°01'05.0"W
MPO(6602894-02)

Porter un câble sous-marin
(Voir la Carte n° 1 L30.1)

joignant 49°33'06.0"N 095°01'05.0"W
49°33'44.0"N 095°01'34.0"W
49°35'00.0"N 095°01'34.0"W
et 49°36'03.0"N 095°01'08.0"W
MPO(6602894-03)

6217 - Ptarmigan Bay and/et Shoal Lake - Feuille 2 - Nouvelle édition - 01-MARS-2002 - NAD 1983

29-JUIN-2007

LN/D. 07-JUIL-2006

Porter un câble sous-marin
(Voir la Carte n° 1 L30.1)

joignant 49°42'47.0"N 094°48'27.0"W
49°42'40.0"N 094°48'13.0"W
49°42'31.0"N 094°48'14.0"W
49°41'44.0"N 094°48'53.5"W
49°41'17.5"N 094°50'28.5"W
et 49°41'10.0"N 094°51'27.0"W
MPO(6602895-01)

**PARTIE 2 – Édition 06/2007
CORRECTIONS AUX CARTES**

Porter	un câble sous-marin (Voir la Carte n° 1 L30.1)	joignant 49°40'07.0"N 094°51'36.0"W 49°40'00.0"N 094°51'37.0"W 49°39'50.0"N 094°52'52.0"W 49°39'47.5"N 094°52'55.5"W 49°39'47.0"N 094°53'02.0"W 49°39'48.5"N 094°53'19.0"W 49°40'16.0"N 094°53'37.5"W 49°40'01.0"N 094°53'40.0"W 49°39'38.0"N 094°55'00.0"W 49°39'36.0"N 094°55'27.0"W et 49°39'32.0"N 094°55'24.0"W <i>MPO(6602895-02)</i>
--------	---	--

6217 - Clearwater Bay - Feuille 2 - Nouvelle édition - 01-MARS-2002 - Aucune référence géographique

29-JUIN-2007		LNM/D. 07-JUIL-2006
Porter	un câble sous-marin (Voir la Carte n° 1 L30.1)	joignant un point 206°, 1315 pi du coin Nord-Est du cadre du cartouche et 207°, 1185 pi du coin Nord-Est du cadre du cartouche et 230°, 1235 pi du coin Nord-Est du cadre du cartouche et 245°, 1675 pi du coin Nord-Est du cadre du cartouche et 254°, 15 pi du coin Nord-Est du cadre du cartouche <i>MPO(6602895-01)</i>

6218 - Kenora, Rat Portage Bay - side 2 - Feuille 2 - Nouvelle édition - 11-JUIL-2003 - NAD 1983

29-JUIN-2007		LNM/D. 11-MARS-2005
Porter	un câble sous-marin (Voir la Carte n° 1 L30.1)	joignant 49°41'28.8"N 094°26'58.5"W 49°41'25.5"N 094°27'18.0"W et 49°41'19.1"N 094°27'23.7"W <i>MPO(6602914-01)</i>

6273 - North Manitou Island to/à Whiskey Jack Island - Nouvelle édition - 24-JUIN-2005 - Inconnu

15-JUIN-2007		
Rayer	la bouée à espar de bâbord verte (Voir la Carte n° 1, Qg)	52°45'37.0"N 100°01'58.0"W <i>MPO(6602929-01)</i>

PARTIE 3 – Édition 06/2007
CORRECTIONS AUX AIDES RADIO A LA NAVIGATION MARITIME

PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE – MODIFICATION À LA PUBLICATION DES AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME (ATLANTIQUE, ST-LAURENT, GRANDS LACS, LAC WINNIPEG ET L'ARCTIQUE DE L'EST) - 2007

Page 2-7

SCTM Iqaluit/VFF – Détails des diffusions par radio facsimilé :

Changer la texte suivant :

Pour une bonne réception de ces diffusions sur les récepteurs standards OMM qui utilisent 2300Hz pour le blanc, 1500Hz pour le noir et 1800Hz pour la fréquence de centre, les récepteurs devraient être ajustés en mode BANDE LATÉRALES SUPÉRIEURE (BLS) sur les fréquences indiquées
--

Pour lire :

Pour une bonne réception de ces diffusions sur les récepteurs standards OMM qui utilisent 2300Hz pour le blanc, 1500Hz pour le noir et 1900Hz pour la fréquence de centre, les récepteurs devraient être ajustés en mode BANDE LATÉRALES SUPÉRIEURE (BLS) sur les fréquences indiquées
--

PARTIE 4 – Édition 06/2007
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

ATL 101 — Terre-Neuve — Côtes Nord-Est et Est, première édition, 1997 —

Page 24 — Supprimer le paragraphe 253

Remplacer par : ²⁵³ Une jetée et un quai contigu sont implantés à faible distance au Sud du quai public. La jetée s'allonge sur 144 pieds (44 m) jusqu'à une profondeur de 11 pieds (3,4 m) le long du musoir, d'une largeur de 25 pieds (7,6 m). Il y a une profondeur minimale de 11 pieds (3,3 m) le long des deux côtés de l'extrémité extérieure de la jetée, d'une longueur de 108 pieds (33 m). Un quai, d'une longueur de 177 pieds (54 m), s'allonge au Sud de l'enracinement de la jetée; cette dernière offre une profondeur de 7 pieds (2,1 m). Une grande bâtisse est adjacente au quai longitudinal.

^{253.1} Un haut-fond, couvert d'au moins 10 pieds (2,9 m), se trouve à 105 pieds (32 m) à l'ENE du musoir de la jetée. Un autre haut-fond, couvert d'au moins 2 pieds (0,7 m) et marqué par une **bouée**, est situé à quelque 499 pieds (152 m) au SSE du musoir de la jetée; la prudence s'impose.

(N2007-04.0)

Page 28 — Après le paragraphe 284

Insérer : ^{284.1} Sur la côte Ouest du havre, à faible distance au Nord du **quai brise-lames** public, se trouve un brise-lames de pierre s'allongeant de 328 pieds (100 m) vers le large. Un **feu** (267), reposant sur un mât, est placé à l'extrémité du quai.

(N2007-04.01)

Page 28 — Paragraphe 285, lignes 7 et 8

Supprimer : « Un **feu** ... du quai. »

(N2007-04.2)

Page 86 — Paragraphe 177, lignes 2 à 13

Supprimer : « un **quai** ... (5 m). »

Remplacer par : une jetée s'allongeant de 141 pieds (43 m) et offrant des profondeurs de 4 à 5 pieds (1,3 à 1,6 m) le long de sa face Ouest; le fond de la face Est est malsain. Un **quai** s'allonge sur 141 pieds (43 m) vers l'Ouest depuis l'enracinement de la jetée; il y a des profondeurs variant de 4 à 5 pieds (1,2 à 1,6 m) le long de la jetée. Une cale de halage est adjacente au quai.

(N2007-04.3)

Page 86 — Paragraphe 177, dernière ligne (ré : correction émise dans l'Édition mensuelle n° 1/2006)

Supprimer : Est

(N2007-04.4)

ATL 102 — Terre-Neuve — Côtes Est et Sud, première édition, 1995 —

Page 54 — Paragraphe 76, ligne 3

Supprimer : 4,6 m (15 pi)

Remplacer par : 4,4 m (14 pi)

(N2007-04.8)

Page 55 — Paragraphe 87, lignes 1 à 5

Supprimer : « Un **quai** ... églises. »

Remplacer par : Un **quai** public en L, d'une longueur de 63 m (207 pi) et offrant une profondeur variant de 2,3 à 2,9 m (8 à 10 pi) le long de la face externe, d'une longueur 20 m (66 pi), est implanté dans le rivage à courte distance au Sud des églises. Un haut-fond, couvert d'environ 1 m (3 pi), gît à quelque 35 m (115 pi) au SE de l'extrémité du quai; la prudence s'impose.

(N2007-04.9)

PARTIE 4 – Édition 06/2007
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 61 — Paragraphe 140, lignes 4 à 13 (ré : corrections émises dans les Éditions mensuelles n° 4/1997, 4/1999 et 7/2001)
Supprimer : « Une usine ... prudent. »

Remplacer par : Une usine de transformation de poisson et un **quai** se trouvent à quelque 0,3 mille à l'Est du quai public à Graven Beach; ces installations sont utilisées par les embarcations seulement et on y accède par un chenal offrant une profondeur minimale de 0,4 m (1 pi). Le quai, d'une longueur de 84 m (276 pi), offre des profondeurs de 0,5 à 1,7 m (2 à 6 pi). Un quai flottant est attaché à l'extrémité Sud du quai.

(N2007- 05.0)

Page 63 — Après le paragraphe 145

Insérer : ^{145.1} Le **quai** public, protégé par un gros brise-lames de pierres, se présente en deux parties. La section SE, longue de 50 m (164 pi), offre une profondeur de 1 m (3 pi) le long de sa face. La partie NW, longue de 90 m (295 pi), offre une profondeur de 4 m (13 pi) le long de sa face Ouest, d'une longueur de 80 m (262 pi). Une rampe de mise à l'eau est adjacente à la partie Est du quai. Un **feu** (8.6), reposant sur un mât, est placé sur l'extrémité du quai.

(N2007-05.1)

Page 64 — Supprimer le diagramme **O'DONNELLS**

(N2007-05.2)

Page 65 — Paragraphe 161, lignes 4 et 5

Supprimer : 63 m (207 pi)

Remplacer par : 73 m (240 pi)

(N2007-05.3)

Page 65 — Paragraphe 161, ligne 6

Supprimer : 0,6 m (1 et 2 pi)

Remplacer par : 1,2 m (1 et 4 pi)

(N2007-05.4)

Page 77 — Paragraphe 85, lignes 7 à 13

Supprimer : « , offrant ... externe. »

Remplacer par : . La jetée Nord, d'une longueur de 38 m (125 pi), offre une profondeur de 3,5 m (11 pi) le long du tableau extérieur, d'une largeur de 6 m (20 pi). La jetée Sud, d'une longueur de 39 m (128 pi), offre une profondeur de 2,4 m (8 pi) le long du tableau, d'une largeur de 6 m (20 pi).

(N2007-05.5)

Page 84 — Paragraphe 129, lignes 12 à 15

Supprimer : « Un autre ... côté Nord. »

Remplacer par : Un **quai** public, s'allongeant sur 97 m (318 pi) depuis le rivage, jusqu'à une profondeur de 3,8 m (12 pi) le long du tableau d'une largeur de 7,5 m (25 pi), est implanté à faible distance au NW de l'usine de transformation de poisson.

(N2007-05.6)

ATL 108 — Golfe du Saint-Laurent (partie Sud-Ouest), première édition, 2006 —

Page 48 — Paragraphe 65, ligne 3

Supprimer : (2003) de 1,5 m

Remplacer par : (2006) de 1,2 m

(Q2007-020.1)

Page 50 — Diagramme **ÎLE D'ENTRÉE**

Rayer 3 @ 025°17', 410 mètres du coin SW du cadre.

Ajouter 1₅ @ 024°49', 420 mètres du coin SW du cadre.

(Q2007-019.1)

PARTIE 4 – Édition 06/2007
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

ATL 110 — Fleuve Saint-Laurent — Cap Whittle/Cap Gaspé aux Escoumins et île d'Anticosti, deuxième édition, 2002 —

Page 23 — Diagramme **RIVIÈRE-AU-TONNERRE**
Rayer 4 @ 007°23', 547 mètres du coin SW du cadre.
Rayer 3₁ @ 009°17', 528 mètres du coin SW du cadre.
Rayer 2₅ @ 013°50', 532 mètres du coin SW du cadre.
Ajouter 1₉ @ 007°45', 536 mètres du coin SW du cadre.
Ajouter 2₄ @ 009°42', 524 mètres du coin SW du cadre.
Ajouter 1₂ @ 014°19', 531 mètres du coin SW du cadre.

(Q2007-008.1)

ATL 112 — Fleuve Saint-Laurent — Cap-Rouge à Montréal et rivière Richelieu, deuxième édition, 2001 —

Page 11 — Paragraphe 109, lignes 3 et 4
Supprimer : « • Les cheminées ... de l'église. »

(Q2007-026.1)

Page 46 — **Tableau 2.4 Quais du port de Montréal (suite)**
Supprimer toute l'information sur le poste 44S.

(Q2007-017.1)

ATL 120 — Labrador, Camp Islands à Hamilton Inlet (y compris Lake Melville), première édition, 2004 —

Page 37 — Paragraphe 201, ligne 6 (ré : correction émise dans l'Édition mensuelle n° 12/2006)
Supprimer : 0,1 mille à l'Est
Remplacer par : 0,18 mille à l'ESE

(N2007-04.5)

Page 57 — Paragraphe 124, lignes 6 à 10
Supprimer : « L'autre quai ... public. »
Remplacer par : Un feu (280.95), reposant sur un mât, est placé sur l'extrémité du quai public Sud. Une usine de transformation de poisson et des réservoirs à combustibles sont adjacents au quai public.

(N2007-04.6)

Page 59 — Diagramme **BLACK TICKLE** (ré : correction émise dans l'Édition mensuelle n° 3/2006)
Ajouter FL G @ 023°, 405 mètres du coin SW de la bordure.

(N2007-04.7)

CEN 303 — Welland Canal et Lac Érié, première édition, 1996 —

Page 43 — Après le paragraphe 26
Insérer : ^{26.1} Un parc éolien s'étend à l'Est et à l'Ouest de Port Burwell, le long et en arrière plan de la côte. Les aérogénérateurs sont dominants.

(C2007-024.01)

CEN 304 — Detroit River, Lac Sainte Claire, St. Clair River, première édition, 1996 —

Page 2 — Paragraphe 10, dernière ligne
Supprimer : (*Atlantique et Grands Lacs*)
Remplacer par : (*Atlantique, Saint-Laurent, Grands Lacs, lac Winnipeg et l'Arctique de l'Est*)

(C2007-026.01)

Page 2 — Paragraphe 15, lignes 2 à 4
Supprimer : « au Groupe ... K1A 0S9. »
Remplacer par : à : <http://laws.justice.gc.ca/fr/>.

(C2007-026.02)

Page 5 — Paragraphe 42, ligne 5 – après « Island. »
Insérer : La plus grande partie du chenal passe entre des digues de roche.

(C2007-026.03)

PARTIE 4 – Édition 06/2007
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

- Page 12 — Paragraphe 128, dernière ligne
Supprimer : (*Atlantique et Grands Lacs*)
Remplacer par : (*Atlantique, Saint-Laurent, Grands Lacs, lac Winnipeg et l'Arctique de l'Est*)
(C2007-026.04)
- Page 20 — Paragraphe 7, dernière ligne
Supprimer : (*Atlantique et Grands Lacs*)
Remplacer par : (*Atlantique, Saint-Laurent, Grands Lacs, lac Winnipeg et l'Arctique de l'Est*)
(C2007-026.05)
- Page 20 — Paragraphe 8, lignes 10 et 11
Supprimer : « Groupe ... K1A 0S9. »
Remplacer par : <http://laws.justice.gc.ca/fr/>.
(C2007-026.06)
- Page 30 — Paragraphe 8, dernière ligne
Supprimer : (*Atlantique et Grands Lacs*)
Remplacer par : (*Atlantique, Saint-Laurent, Grands Lacs, lac Winnipeg et l'Arctique de l'Est*)
(C2007-027.01)
- Page 30 — Paragraphe 12, lignes 2 à 4
Supprimer : « au Groupe ... K1A 0S9. »
Remplacer par : <http://laws.justice.gc.ca/fr/>.
(C2007-027.02)
- Page 37 — Supprimer le paragraphe 113
Remplacer par : 113 Le feu de Bowens Creek (752), reposant sur une tour cylindrique blanche d'une hauteur de 28 pieds (8,6 m), dont la partie supérieure est rouge, est placé sur la rive Est à 1,1 mille au Nord de Clay Creek.
(C2007-027.03)
- CEN 306 — Baie Georgienne, première édition, 1998 —
- Page 8 — Supprimer le paragraphe 12
Remplacer par : 12 Un point d'appel des *Services du trafic maritime Sarnia*, pour les bâtiments montants et descendants, est situé au Nord de Cove Island. Pour plus de détails, consultez les *Aides radio à la navigation maritime (Atlantique, Saint-Laurent, Grands Lacs, lac Winnipeg et l'Arctique de l'Est)*.
(C2007- 018.01)
- Page 17 — Paragraphe 207, ligne 3
Supprimer : « *Grands Lacs, volume 2* »
Remplacer par : *fascicule CEN 305 — Lac Huron, St. Marys River, Lac Supérieur*
(C2007-018.02)
- Page 21 — Paragraphe 7.1, tel qu'émis dans l'Édition mensuelle n° 4/1999
Supprimer : 103 m (338 pi)
Remplacer par : 107 m (351 pi)
(C2007-025.01)
- Page 42 — Paragraphe 80, lignes 3 et 4
Supprimer : « ; elle n'est ... la carte »
(C2007-018.03)
- Page 44 — Paragraphe 135, lignes 5 et 6
Page 44 — Paragraphe 139, lignes 5 et 6
Supprimer : « Ces roches ... la carte. »
(C2007-018.04)
- Page 67 — Paragraphe 182, ligne 4
Supprimer : — *non identifiée sur la carte 2226* —
(C2007-018.06)
- Page 73 — Paragraphe 3, ligne 5 – après « Passage »
Insérer : — *indiqué sur la carte 2243* —
(C2007-018.07)

PARTIE 4 – Édition 06/2007
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

- Page 82 — Avant le paragraphe 17
Insérer : 16.1 Severn River s'ouvre sur **Severn Sound**.
Midland Bay, Hog Bay et Sturgeon Bay sont de grands bras de mer, situés dans la partie Sud du détroit; la route pour embarcations passe au Nord de Severn Sound. (C2007-019.01)
- Page 84 — Paragraphe 37, ligne 4 – après « principale »
Insérer : pour embarcations (C2007-019.02)
- Page 84 — Paragraphe 38, ligne 1
Supprimer : Le
Remplacer par : Les plaisanciers s'approchant de Port Severn depuis Sturgeon Bay ou Waubaushene, devraient être conscient que le (C2007-019.03)
- Page 85 — Paragraphe 48, ligne 1 – après « secondaire »
Insérer : pour embarcations (C2007-019.04)
- Page 85 — Supprimer le paragraphe 49
Remplacer par : 49.1 **Avertissement.** — Le balisage le long de la route de navigation principale conduisant dans Midland Bay, Hog Bay et Sturgeon Bay et la route secondaire pour embarcations conduisant dans Severn Sound, à partir de la route de navigation principale, est fait en fonction d'une approche depuis le large à l'inverse de celui de la route principale pour embarcations dans cette zone. *(Ces routes qui conduisent dans Midland Bay, Hog Bay et Sturgeon Bay sont décrites dans le chapitre 4.)* (C2007-019.05)
- Page 85 — Supprimer le paragraphe 63
Remplacer par : 63 **Turning Rock** (44°51'N, 79°50'W), petit et plat, est près de l'extrémité SE de Roberts Island; il indique la courbe pour entrer dans le chenal menant dans Honey Harbour. (C2007-020.01)
- Page 89 — Paragraphe 127, ligne 2
Supprimer : (**Ardiluan**) (C2007-020.02)
- Page 102 — Après le paragraphe 13
Insérer : 13.1 (Les deux entités mentionnées plus haut sont décrites au chapitre 7.) (C2007-020.03)
- Page 112 — Paragraphe 8, ligne 8
Supprimer : bien balisée
Remplacer par : mieux indiquée sur la carte 2225 (C2007-020.04)
- Page 112 — Paragraphe 9, ligne 10
Supprimer : n'est pas balisée et (C2007-020.05)
- Page 118 — Paragraphe 120
Supprimer le pictogramme de mouillage.
Page 118 — Paragraphe 120, ligne 3
Supprimer : le **mouillage** à Pointe au Baril
Remplacer par : Pointe au Baril Channel (C2007-020.06)
- Page 121 — Après le paragraphe 170
Annuler la correction émise dans l'Édition mensuelle n° 9/2000. (C2007-020.07)
- Page 123 — Paragraphe 209, ligne 3 – après « **River** »
Insérer : *(décrite ci-dessous)* (C2007-021.01)

PARTIE 4 – Édition 06/2007
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 123 — Paragraphe 210, ligne 3
Supprimer : alignements de balises
Remplacer par : balises

(C2007-021.02)

Page 124 — Paragraphe 222, ligne 3 – après « Norgate Rocks. »
Insérer : **Sarah Rock** — *non identifié sur la continuation A de la carte 2203-3* — gît à 0,8 mille à l'Ouest de Norgate Rocks.

(C2007-021.03)

Page 124 — Après le paragraphe 222

Insérer : 223 À partir de Laird Rocks, la route principale pour embarcations conduit dans le NW jusqu'à une position à faible distance à l'Est de Sarah Rock. À partir d'ici, la route tourne au NNE pour longer les côtes à l'intérieur de Magnetewan Ledges et à l'Ouest de Duffy Island. La route rejoint le chenal maritime principal qui conduit à Byng Inlet, près de Old Tower Rocks. Un chenal alternatif pour embarcations fait passer entre Danny Island et Duffy Island. Cette route tourne brusquement pour passer à l'Est de Gereaux Island et elle rejoint le chenal maritime principal, près de Keystone Rock. Les routes pour embarcations sont bien indiquées par des bouées; les **dangers** gisent très près de la route à certains endroits.

224 **Avertissement.** — Les forts vents d'Ouest rendent ces routes impraticables.

(C2007-021.04)

Page 128 — Paragraphe 51, ligne 2

Supprimer : Key River

Remplacer par : **Key River**

(C2007-022.01)

Page 132 — Paragraphe 104, lignes 3 à 6

Supprimer : « Toutefois, ... inversé. »

Remplacer par : Le chenal est balisé depuis Lefroy Island jusque dans French River pour un approche à partir du large. À Lefroy Island, le balisage semblera inversé pour les embarcations faisant route vers l'Est et qui entrent dans French River Main Outlet.

(C2007-022.02)

Page 150 — INDEX, après « Keyhole Island, 123 »

Supprimer : Key River, 128

Remplacer par : Key River (village), 128

Page 150 — INDEX, après « Keyhole Island, 123 »

Insérer : Key River, 128

(C2007-022.03)

Page 153 — INDEX, après « Sarah Island, 59 »

Supprimer : Sarah Rock, 75

Remplacer par : Sarah Rock, 75, 124

(C2007-022.04)

Page 153 — INDEX, après « Seven Mile Narrows, 107 »

Insérer : Severn Sound, 82

(C2007-022.05)

CEN 307 — North Channel (lac Huron), première édition, 2000 —

Page 55 — Paragraphe 271, lignes 1 à 6

Supprimer : « Des **tours** ... , s'élèvent »

Remplacer par : Une **tour** radio, d'une altitude de 253 pieds (77 m), s'élève

(C2007-023.01)

PARTIE 4 – Édition 06/2007
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

CEN 308 — Canal Rideau et rivière des Outaouais, première édition, 2003 —

Page 110 — Paragraphe 19, lignes 2 et 3

Supprimer : « Les quais ... Pointe-Fortune. »

Remplacer par : Il est situé à 0,2 M en aval de l'entrée aval du canal de Carillon.

(Q2007-027.1)

Page 114 — Supprimer le paragraphe 45.

(Q2007-027.2)

Page 115 — Paragraphe 56, lignes 1 et 2

Supprimer : « Un **câble sous-marin** ... route du bac; une »

Remplacer par : Une

(Q2007-027.3)

PARTIE 5 – Édition 06/2007
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au- dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	--	--

TERRE-NEUVE

18.4	Jerseyside - quai	47 15 14.3 53 57 34.7	FI G	4s	2	Mât cylindrique. 2.1	À longueur d'année.	Carte:4841 Éd. 06/07(N06-019)
447	Bonavista, brise- lames	Extrémité du brise- lames. 48 38 57.5 53 07 06	Q R	1s	5.5	5	Mât cylindrique. 2.4	Saisonnier.	Carte:4849 Éd. 06/07(N05-105)

ATLANTIQUE

642	Shoal Point - Bouée à cloche lumineuse TP1	Au Sud de Eastern Head. 45 09 02 61 25 27.8	FI G	4s	Verte, marquée "TP1".	Saisonnier.	Carte:4233 Éd. 06/07 (G07-043)
643	Eastern Head - Bouée lumineuse TP2	NE. de la pointe. 45 10 00.8 61 26 14.4	FI R	4s	Espar rouge, marquée "TP2".	Saisonnier.	Carte:4233 Éd. 06/07 (G07-036)
704.8 H3409	Arichat Head	Extrémité SW. de l'île Crichton. 45 30 21.4 61 06 04.1	FI W	12s	13.9	8	Tour à claire-voie, partie inférieure fermée, marque de jour rectangulaire rouge et blanche. 6.7	Lum. 2 s; obs. 10 s. Fonctionne de nuit seulement. À longueur d'année.	Carte:4307 Éd. 06/07 (G07-019)
730 H3388	Hawk Island	Entrée de la baie Poulamon. 45 35 40.3 60 59 42.3	FI G	4s	12.9	4	Tour à claire-voie, partie inférieure fermée, marque de jour rectangulaire rouge et blanche. 9.7	Visible de 240°30' à 265°30'. Fonctionne de nuit seulement. Saisonnier.	Carte:4308 Éd. 06/07 (G07-020)
765.3 H745.4	Battery Point (Main-à-Dieu)	46 00 17.3 59 50 25.4	LFI G	12s	4.0	2	Mât cylindrique. 2.2	Lum. 2 s; obs. 10 s. Fonctionne de nuit seulement. À longueur d'année.	Carte:4377 Éd. 06/07 (G07-021)
776	Sydney - Bouée lumineuse SA	Au Nord de la pointe Low. 46 18 24.2 60 07 50.6	Mo(A) W	6s	Bandes verticales rouges et blanches, marquée "SA".	Sur l'alignement de Sydney. Saisonnier.	Carte:4367 Éd. 06/07 (G07-037)
777	Sydney Harbour - Bouée lumineuse intérieure SC	46 14 37.5 60 11 21	Mo(A) W	6s	Bandes verticales rouges et blanches marquée "SC".	Saisonnier.	Carte:4266 Éd. 06/07 (G07-039)
789	Cran Rock - Bouée lumineuse S2	46 16 26 60 11 29	FI R	4s	Rouge, marquée "S2".	Saisonnier.	Carte:4266 Éd. 06/07 (G07-038)

PARTIE 5 – Édition 06/2007
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu		Hau- teur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au- dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume	
991 H1006	Haszard Point - alignement	À l'Est de l'entrée du port de Charlottetown. 46 11 39.7 63 04 25.2	F	Y	18.3	13	Tour carrée rouge, bande verticale noire. 17.3	Visible sur l'alignement. À longueur d'année.
992 H1006.1			F	Y	46.3	13	Tour carrée rouge, bande verticale noire. 14.0	Visible sur l'alignement. À longueur d'année. Carte:4466 Éd. 06/07 (G07-023, 024)
993 H1008	Blockhouse Point	Côté Ouest de l'entrée du port. 46 11 26.1 63 07 45.7	Oc	W	4s	18.3	12	Tour carrée blanche, partie supérieure rouge. 12.6	Lum. 3 s; obs. 1 s. À longueur d'année. Carte:4460 Éd. 06/07 (G07-022)
994 H1012	Brighton Beach - alignement	Sur un caisson, côté Est de la rivière Yorke. 46 13 50.5 63 08 51.2	F	Y	11.0	13	Tour carrée blanche, partie supérieure rouge, bande verticale rouge. 12.4	Visible sur l'alignement. À longueur d'année.
995 H1012.1			F	Y	26.3	13	Tour hexagonale blanche, bande verticale rouge. 18.4	Visible sur l'alignement. À longueur d'année. Carte:4460 Éd. 06/07 (G07-032, 033)
996 H1016	Warren Cove - alignement	Côté Ouest du port, au Nord de la pointe Blockhouse. 46 11 56.4 63 08 17.6	F	Y	17.3	12	Tour carrée blanche, partie supérieure rouge, bande verticale rouge. 11.2	À longueur d'année.
997 H1016.1			F	Y	21.4	12	Tour carrée blanche, partie supérieure rouge, bande verticale rouge. 7.7	À longueur d'année. Carte:4460 Éd. 06/07 (G07-034, 035)
1037.5	Bouée (SADO) lumineuse IML-5	47 24 12 63 23 31.8	F(5)	Y	20s	Jaune, marquée "IML-5".	Saisonnier. Carte:4024 Éd. 06/07 (Q07-049)
1037.6	Bouée (SADO) lumineuse IML-6	À l'Est de l'île Shippegan. 47 47 00 64 02 00	F(5)	Y	20s	Jaune, marquée "IML-6".	Saisonnier. Carte:4024 Éd. 06/07 (Q07-045)
1043	St. Peters - Bouée à cloche lumineuse JD1								Rayer du Livre. Carte:4425 Éd. 06/07 (G07-050)
1054	North Rustico - Bouée lumineuse de mi-chenal JK	Entrée NE. du havre. 46 27 54 63 16 30	Mo(A)	W	6s	Bandes verticales rouges et blanches, marquée "JK".	Saisonnier. Carte:4467 Éd. 06/07 (G07-068)

PARTIE 5 – Édition 06/2007
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au- dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	--	--

ATLANTIQUE

1058	<i>New London - Bouée lumineuse de mi-chenal JM</i>	<i>Au Nord de l'entrée de la baie New London. 46 31 41.1 63 28 18</i>	<i>Mo(A) W</i>	<i>6s</i>	<i>.....</i>	<i>.....</i>	<i>Bandes verticales rouges et blanches, marquée "JM".</i>	<i>Saisonnier.</i>
								Carte:4467 Éd. 06/07 (G07-069)
1081	Northport - alignement	Près de l'extrémité du quai de la voie fermée. 46 47 42.2 64 03 32.5	Iso G	1s	9.2	Tour à claire-voie carrée, marque de jour blanche, bande verticale rouge. 8.2	Visible sur l'alignement. Fonctionne de nuit seulement. Saisonnier.
1082		244°54' 277.3m du feu antérieur.	Iso G	4s	12.8	15	Tour carrée blanche, bande verticale rouge. 11.8	Visible sur l'alignement. Fonctionne de nuit seulement. Saisonnier.
								Carte:4492 Éd. 06/07 (G07-025, 026)
1229	Neguac, quai	Sur la rallonge à l'extrémité extérieur du brise-lames. 47 14 24.3 65 04 23.2	Fl R	4s	6.3	4	Mât cylindrique. 3.3	Fonctionne de nuit seulement. Saisonnier.
								Carte:4911 Éd. 06/07 (G07-027)
1325.4	Blue Cove (Anse- Bleue), brise- lames	À l'extrémité du brise-lames. 47 49 55.8 65 04 50.8	Fl R	4s	7.8	4	Tour à claire-voie carrée. 3.7	Fonctionne de nuit seulement. À longueur d'année.
								Carte:4486 Éd. 06/07 (G07-030)
1325.5	Blue Cove (Anse- Bleue), quai	Extrémité de la rallonge du quai. 47 49 53.7 65 04 48.8	Fl G	4s	6.3	3	Tour à claire-voie carrée. 5.2	Fonctionne de nuit seulement. Saisonnier.
								Carte:4486 Éd. 06/07 (G07-031)
1343.7 H1619	Dalhousie Harbour - alignement Est	48 04 15.2 66 21 57.3	Iso G	1s	14.0	16	Tour à claire-voie carrée, marque de jour blanche, bande verticale rouge. 12.7	Visible sur l'alignement. À longueur d'année.
1343.8 H1619.1		267°57' 57m du feu antérieur.	Iso G	4s	17.8	16	Tour à claire-voie carrée, marque de jour blanche, bande verticale rouge. 15.7	Visible sur l'alignement. À longueur d'année.
								Carte:4426 Éd. 06/07 (G07-028)
1412 H1738	Île Plate	Sur un petit îlot, abords de Pointe St- Pierre. 48 37 37.2 64 09 22.7	Fl W	6s	20.6	9	Tour à claire-voie carrée, deux marques de jour rectangulaires orange. 12.8	Lum. 1 s; obs. 5 s. Fonctionne de nuit seulement. À longueur d'année.
								Carte:4485 Éd. 06/07 (Q07-011)
1420.5 H1756	Gros Cap aux Os	48 49 29.9 64 18 58.9	Fl R	5s	27.2	18	Tour à claire-voie carrée. 15.2	Lum. 1 s; obs. 4 s. À longueur d'année.
								Carte:4485 Éd. 06/07 (Q07-013)

PARTIE 5 – Édition 06/2007
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au- dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	--	--

EAUX INTÉRIEURES

1124	Nipigon Strait - alignement	48 41 56.4 88 06 03.5	F R	8.3	Mât cylindrique, marque de jour blanche, bande verticale orange. 6.3	Saisonnier.
1125		013°11' 83.2m du feu antérieur.	F R	10.4	Mât cylindrique marque de jour blanche, bande verticale orange. 6.3	Saisonnier.
1601	Pelican Island	Extrémité Nord de l'île. 52 20 13 97 25 18	Fl W	4s	5	Mât cylindrique, marque de jour rectangulaire rouge et blanche. 4.9	Saisonnier.

Carte:2312
Éd. 06/07(D07-002,003)

Carte:6267
Éd. 06/07(D07-004)

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE
RAPPORT D'INFORMATIONS MARITIMES ET FORMULE DE SUGGESTION

Officier de navigation observateur : _____ Capitaine _____

Navire (ou adresse) _____

Dans le cas d'un navire marchand, ajouter le nom de la compagnie et l'adresse du siège social:

Emplacement général: _____

Objet: _____

Position approx : _____ de latitude _____ de longitude

Carte utilisée pour le pointage : _____ Corrigée d'après l'Avis aux navigateurs _____

Publications en cause: (mentionner le volume et la page) _____

*Détails aux complets (*joindre au besoin des feuilles supplémentaires*)

Heure (UTC) _____ Date _____

INSTRUCTIONS:

Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications.

** Dans le cas de dangers à la navigation (ou apparences de danger), il est important de donner tous les détails afin de faciliter toute vérification ultérieure. Les sujets susceptibles d'intérêt comprennent les altitudes, les profondeurs, les descriptions physiques, la nature du fond et l'appareil et méthode utilisés pour déterminer la position du sujet en cause. Il est utile d'indiquer les détails sur une carte, laquelle sera remplacée rapidement par le Service hydrographique du Canada.*

Les rapports doivent être transmis au Centre de Services de Communication et Trafic Maritime le plus proche et confirmés par lettre expédiée à une des adresses suivantes:

Directeur, Systèmes à la navigation
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa (ON) K1A 0E6

OU

Hydrographe fédéral
Service hydrographique du Canada
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa (ON) K1A 0E6

Dans le cas de renseignements concernant des aides à la navigation ou le Livre des feux, des bouées et des signaux de brume.

Dans le cas de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, ou lorsque des corrections aux Instructions Nautiques semblent nécessaires.

CHSINFO@DFO-MPO.GC.CA

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet de la Garde côtière canadienne, vous pouvez envoyer un courriel à l'adresse suivante :

info@dfo-mpo.gc.ca

(Veuillez inclure vos adresses postale et électronique)